



savigny-le-temple



Envoyé en préfecture le 14/02/2019

Reçu en préfecture le 14/02/2019

Affiché le 14/02/2019

SLO

ID : 077-217704451-20190211-DEL20190211002B-AU

Conseil municipal

7 février 2019

Rapport sur les orientations générales du budget pour 2019

Envoyé en préfecture le 14/02/2019
Reçu en préfecture le 14/02/2019
Affiché le 14/02/2019
ID : 077-217704451-20190211-DEL20190211002B-AU



Débat d'orientations budgétaires pour 2019

Projet présenté à la commission aux Finances, au Budget et à l'Administration générale du 30 janvier 2019

Sommaire

I - PREVISION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET 2019

1. Orientations budgétaires envisagées

a. Evolution prévisionnelle des dépenses

- Budget en fonctionnement
- Budget en investissement

b. Evolution prévisionnelle des recettes

- Budget en fonctionnement
- Budget en investissement

2. Les dépenses d'investissement et les engagements pluriannuels

Sommaire

3. La structure de la dette
4. Evaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne
 - a. Epargne Brute
 - b. Epargne nette
 - c. Endettement

II - EVOLUTION DU VOLET RH DE LA COLLECTIVITE

1. Structure des effectifs
2. Dépenses de personnel
3. Temps de travail
4. Démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Propos liminaires

Projet de loi de finances 2019

- Croissance à 1,7%
- Maîtrise du déficit public à 3,2% du PIB (2,6% en 2018)
- Dette publique : 98,6% du PIB (98,7 en 2018). Pas de baisse significative attendue avant 2021
- Conforme à la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.
- Stabilité des concours de l'Etat
- 2ème vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+4,8 milliards€).

I - PREVISION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET 2019

1. Orientations Budgétaires envisagées

a) Evolution prévisionnelle des dépenses

Budget en fonctionnement (environ 43,5 millions d'euros, -0,18 M€)

Des incertitudes quant à certaines données persistent :

- Projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale, prévu au 1er semestre 2019, fixant notamment les modalités de compensation de la réforme de la taxe d'habitation par l'Etat
- Modalités de prises en compte par l'Etat de la mobilisation des français
- Pacte fiscal et financier à finaliser avec la communauté d'agglomération GPS
- Transferts de compétence au 1^{er} janvier 2019 vers le Grand Paris Sud
- Mesures en matière de rémunération des agents des collectivités locales

En tant que de besoin des ajustements seront nécessaires dès lors que ces éléments seront connus.

Pour autant, cette optimisation budgétaire ne doit pas être un frein quant aux réponses apportées aux besoins des Savigniens.

C'est pourquoi, dès 2017, la ville a fait le choix de **soutenir l'emploi**, la formation et l'insertion professionnelle, notamment en direction des publics les plus éloignés du monde du travail. La création d'une mission emploi au sein du service « Actions économiques » a été mis en place et poursuivra sa mission, avec des évaluations régulières, mais aussi en diminuant la précarité des contrats suite à la fin des TAP.

Par ailleurs, nous devons :

- **Poursuivre** notre programme diversifié d'actions dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, des loisirs, de l'animation. Des thématiques qui permettent de grandir, de s'ouvrir vers l'autre, de vivre ensemble. Là sont les valeurs de l'équipe municipale.
- **Accompagner le mouvement associatif**, en développant des critères d'attribution et en favorisant une démarche contractuelle pluriannuelle à partir d'objectifs partagés et évaluables. La transparence et l'équité restent le socle de la politique municipale.

Le volume global de subventions aux associations sera maintenu.

- Continuer à **rendre notre ville plus sûre** en investissant les champs de la prévention, de la réparation, de la protection.
- Poursuivre l'**accompagnement des populations les plus fragiles** en matière sociale, en préservant les moyens financiers et humains mis à disposition de l'aide sociale et du CCAS.
- **Stabiliser la masse salariale** tout en favorisant la mobilité interne, mais également en analysant finement nos besoins.
- De manière générale, il conviendra d'éclairer la décision politique d'un investissement par une projection systématique des coûts de fonctionnement.

Budget en investissement (environ 10,1 millions d'euros y compris reports et emprunts)

Le budget 2019 est en forte augmentation par rapport à 2018.

Cela est lié à la finalisation de plusieurs gros projets prévus dans le mandat.

Ceux-ci bénéficiant d'un fort soutien financier (fonds de concours de GPS et subventions des autres partenaires), cela impacte peu l'endettement de la commune.

Rappelons que l'investissement public, et tout particulièrement des collectivités, est un vrai levier au service de l'emploi et du développement économique du territoire.

b) Evolution prévisionnelle des recettes

Budget en fonctionnement

La **pression fiscale** restera **inchangée** pour 2019 (24,85 millions d'euros, dont 19,9 pour les TH et TF), respectant ainsi les engagements pris pour la durée du mandat. **Les taux seront donc maintenus au niveau local.** Les abattements fiscaux sont prévus à leur minimum, avec un maintien de l'abattement pour les personnes en situation de handicap.

A ce jour, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales décidée par l'Etat est estimée pour 2019 à 0,8%.

Les recettes issues des **produits des services et des participations familiales** et **contrats CAF** sont légèrement en baisse en 2019. Le nombre d'enfants sur la ville a en effet diminué.

Concernant les différents modes d'accueil de la petite enfance, une recherche d'optimisation est menée.

La commune met tout en œuvre pour **valoriser ses actions** et obtenir des financements de **partenaires privés ou publics**. Les dispositifs contractuels dans lesquels la ville s'est engagée comme la politique de la ville permettent d'être éligibles à des financements complémentaires.

Le montant prévisionnel du **FSRIF** (2,69M€) et du **FPIC** (600 000€) est stable par rapport à 2018. Il en est de même pour la **taxe additionnelle sur les droits de mutation** (790 000€).

Il n'a pas été prévu par la loi de finances 2019 de contribution pour le redressement des comptes publics.

Les **tarifs** sont ajustés par rapport à l'inflation (1,8%); le montant des participations des usagers est évalué à 3 millions d'euros.

GPS devrait apporter son soutien, aux communes aux plus forts enjeux sociaux du territoire. Un **fonds de concours solidarité** en fonctionnement de 300 000€ en 2019 (et en 2020) sera versé à notre commune

Les prévisions sont établies comme suit pour les recettes importantes:

- **Dotation Globale de Fonctionnement (4,59M€)**
- **Dotation de Solidarité Urbaine (4,05 M€),**
- **Fonds de soutien pour la Région Ile de France (2,69 M€).** Soit un maintien des montants 2018.

Un écrêtement de la **dotation nationale de péréquation** de 30 000€ est probable.
(380 000 €).

Suite au transfert du café musique l'empreinte à l'agglomération, la **dotation de compensation** est estimée à environ 450 000€.

Budget en investissement

Comme chaque année, il est à prévoir des recettes en matière de récupération du FCTVA (environ 500 000€), de dotations aux amortissements (900 000€), de taxe d'aménagement (90 000 €).

Le montant des subventions attendu en 2019 est très conséquent: 3,03M€. La majeure partie provient des fonds de concours attribué par GPS (2,16M€).

2) Les dépenses d'investissement et les engagements pluriannuels

Montants 2019, Reports inclus	Dépense HT 2019	Coût HT de l'opération	Coût résiduel HT pour Savigny
• Mise aux normes des bâtiments publics	166 000 €	2 250 000 €	1 733 333 €
• Construction de la salle de boxe	1 580 000 €	1 630 000 €	643 000 €
• Groupe scolaire les Ormes	486 000 €	2 000 000 €	- €
• Aménagement place des Droits de l'Homme	1 130 000 €	1 150 000 €	313 000 €
• Aménagement local PM et Poste	560 000 €	570 000 €	210 000 €
• Entretien du patrimoine	416 667 €	416 667 €	416 667 €

3) Structure de la dette

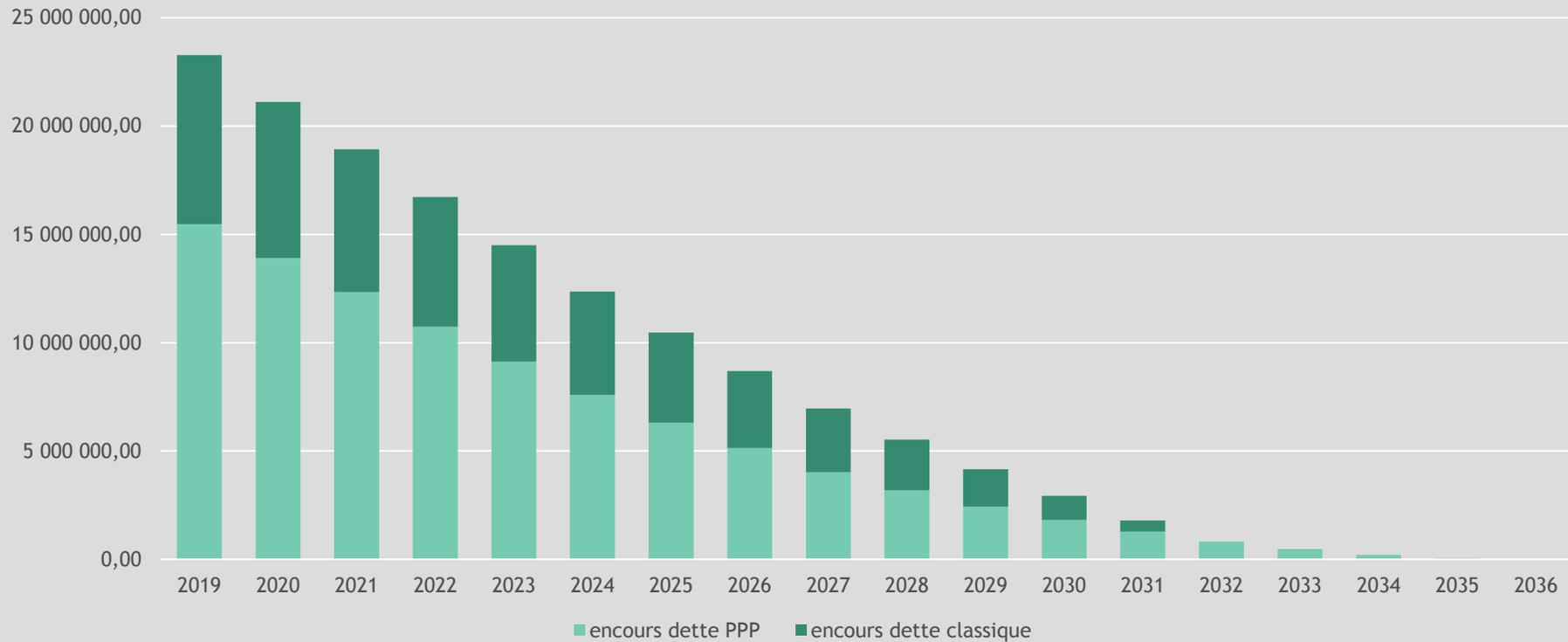
L'encours de la dette au 1er janvier 2019 est de 25,6M€.

Il sera de 24,98M€ fin 2019. Soit un besoin de financement 2019 de -0,62M€.

	Nombre d'emprunt	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2019	Capital restant dû au 31 décembre 2019
Emprunts à taux fixe	29	16 982 610€	15 469 850€
Emprunt à taux 0	1	200 000€	0€
PPP Eclairage public	1	8 418 882€	7 810 158€
Emprunt investissements 2019	1		1 700 000€

L'encours de la dette baisse alors même que sur l'année d'importants projets d'investissement doivent aboutir, c'est le signe que la ville mobilise bien d'autres solutions de financements.

Profil d'extinction de la dette



4) Evaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne

Les objectifs financiers proposés pour l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne permettront à terme d'améliorer l'autofinancement de la ville.

a. Epargne Brute

L'épargne brute dégagée est de 1,81M€.

b. Epargne nette

L'épargne nette est de - 507 000€. Le FCTVA participe ainsi au remboursement de la dette. Ce qui est logique dans la mesure où le FCTVA perçu concerne des investissements financés par l'emprunt. Nos investissements se gèrent sur plusieurs exercices budgétaires.

c. Endettement

La capacité de désendettement est de 14,1 années.

Il s'agit d'un calcul théorique. En effet l'évaluation des transferts de charges de la compétence éclairage public n'étant pas encore finalisée, l'encours de la dette du PPP est prise en compte dans le présent calcul. Or celui-ci sera transféré à GPS.

II - EVOLUTION DU VOLET RH DE LA COLLECTIVITE

1) Structure des effectifs

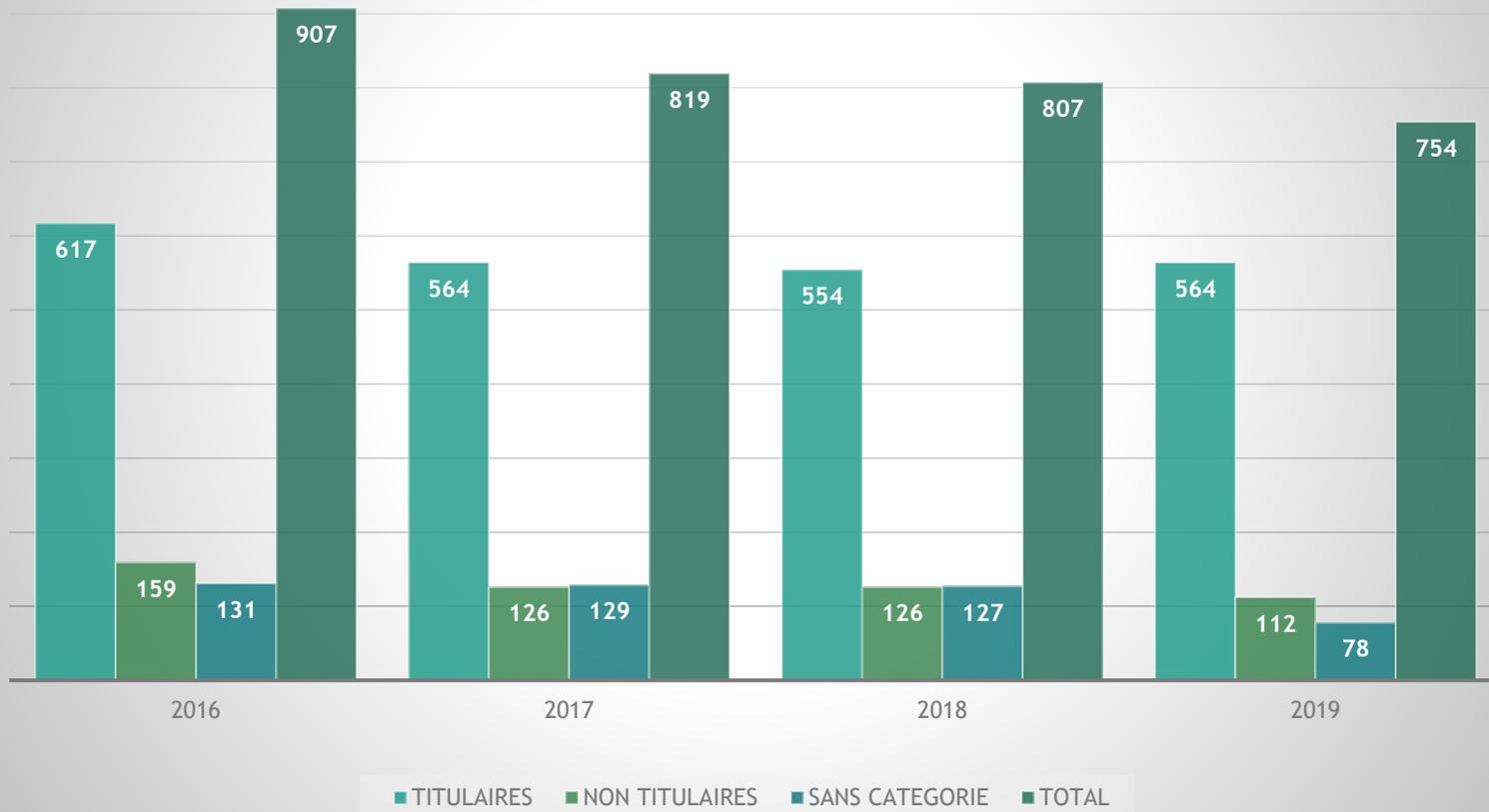
Sur 4 ans (comparaison au 1er janvier), on constate une baisse des effectifs de 17%.

La période 2016-2017 est marquée par une baisse des effectifs liée au transfert de personnels de la médiathèque, du conservatoire et du complexe sportif Jean Bouin vers la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud. 84 agents ont été transférés. A cela s'ajoute, toujours pour la même période, 4 départs à la retraite non remplacés.

La période 2017-2018, connaît également une baisse (plus limitée) des effectifs liée au transfert des 8 agents affectés à l'empreinte vers la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud ainsi qu'aux départs en retraite de 4 agents non remplacés.

La période 2018-2019 connaît quant à elle une baisse plus marquée des effectifs. Elle concerne plus particulièrement les agents contractuels. Celle-ci est liée à la fin des TAP et à la transformation des vacations en contrats, ce qui réduit le nombre de personnes mais permet de proposer des contrats avec plus d'heures et donc permet de lutter contre la précarité ce qui est une priorité municipale.

Evolution des effectifs 2016-2019



STATUTS	2016	2017	EVOLUTION 2016/2017	2018	EVOLUTION 2017/2018	2019	EVOLUTION 2018/2019
TITULAIRES	617	564	-8,59%	554	-1,81%	564	1,77%
CATEGORIE A	31	19	-38,71%	19	0,00%	19	0,00%
CATEGORIE B	77	55	-28,57%	53	-3,77%	56	5,36%
CATEGORIE C	509	490	-3,73%	482	-1,66%	489	1,43%
NON TITULAIRES	159	126	-20,75%	126	0,00%	112	-12,50%
CATEGORIE A	23	13	-43,48%	13	0,00%	15	13,33%
CATEGORIE B	13	8	-38,46%	8	0,00%	11	27,27%
CATEGORIE C	123	105	-14,63%	105	0,00%	86	-22,09%
SANS CATEGORIE	131	129	-1,53%	127	-1,57%	78	-62,82%
TOTAL	907	819	-9,70%	807	-1,49%	754	-7,03%

L'effectif des agents de moins de 26 ans baisse de 44% entre 2016 et 2019. Ils représentaient 10.5% de l'effectif en 2016 contre 7% en 2019. Cela s'explique par la fin des TAP et le ralentissement des recrutements.

On note, qu'en 2019, 62.3 % de l'effectif sera composé d'agents entre 36 et 55 ans.

Ceci laisse entrevoir, pour les prochaines années, une augmentation plus importante du GVT (glissement vieillesse technicité). En effet, cette classe d'âges connaît des augmentations de rémunération plus importantes que la classe d'âges 18/35 ans du fait des grilles de la fonction publique territoriale, elle n'est également pas concernée par les départs à la retraite et mute moins que les 18/35 ans.

L'effectif des plus de 55 ans baisse de 22.7% entre 2016 et 2019. Cependant, cette baisse est à relativiser car la représentativité de cette classe d'âges par rapport à l'effectif global ne baisse que d'un 1 point entre 2016 et 2019 passant de 14.5% en 2016 à 13.5% en 2019.

En conséquence, les marges de manœuvre en matière de redéploiements de postes ou de non remplacements des départs à la retraite restent des pistes envisageables pour les prochaines années afin de contenir l'augmentation de la masse salariale.

2) Dépenses de personnel

Entre 2018 et 2019 une augmentation de 2.17.% des dépenses liées au traitement brut (TB) et de l'indemnité de résidence (IR) est prévisible. Cette augmentation aura été précédée de deux années de baisse consécutives des dépenses entre 2016-2017 (-5.93%) et entre 2017-2018(-0.7%). On constate sur la période 2016-2018 une baisse de 6.6% des dépenses (TB+IR)

Ces deux années de baisse des dépenses (TB +IR) sont la conséquence du transfert de personnels vers la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud et d'une gestion fine des ressources humaines.

Pour rappel, entre 2016- 2017, le transfert des personnels de la médiathèque, du conservatoire et du complexe sportif Jean Bouin, ont concerné 84 agents, puis en 2018 les 8 agents affectés à l’empreinte ont été transférés, soit une baisse des effectifs liés aux transferts de l’ordre de 10%.

Sachant, qu’il est admis, dans la plupart des communes que le GVT génère une augmentation annuelle moyenne de 2.5% du Traitement Brut + Régime Indemnitaire, ces dépenses auraient dû augmenter de 5,1% sans transfert. En outre, la période 2016-2018 a été marquée par des mesures catégorielles statutaires qui ont eu un impact substantiel sur la masse salariale, comme notamment l’augmentation du point d’indice en 2016 et 2017, ainsi que la mise en œuvre du PPCR soit plus de 494 000 euros en année pleine.

La baisse de 6.6% sur la période 2016-2018 des dépenses liées au traitement brut (TB) et de l'indemnité de résidence (IR) est donc à analyser en fonction des éléments cités plus haut et s'explique en partie par une gestion des ressources humaines qui a conduit à proposer des redéploiements de postes et à différer certains recrutements.%

Pour l'année 2019, les dépenses liées à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), ne devraient pas augmenter.

Pour rappel, celles-ci ont connu entre 2017 et 2018 une forte baisse de 37.5%.

Cette baisse a été précédée entre 2016 et 2017 d'une augmentation constatée de 111.3%

Pour rappel, cette forte augmentation s'explique par le fait que la commune a mis en place la NBI dite QPV. Le décret de mise en œuvre de cette nouvelle NBI prévoit la rétroactivité à partir de janvier 2015. La commune a donc soldé en 2017, 3 ans de versement de NBI.

La baisse entre 2017 et 2018 est donc liée à un effet mécanique (retour à un versement classique de NBI après une forte hausse)

Le montant des dépenses du régime indemnitaire entre 2017 et 2018 n'a quasiment pas progressé après avoir connu une baisse entre 2016 et 2017.

Cela s'explique par 3 facteurs conjugués:

- Le transfert des personnels de l'empreinte
- Départs à la retraite d'agents non remplacés
- Des négociations en cours en 2018 sur le RIFSEEP et qui ont eu pour effet de geler la progressivité de celui-ci

- Pour la période 2018-2019, une évolution des dépenses du régime indemnitaire analogue au Traitement de base est prévue, sachant que l'année 2019 devrait voir aboutir les négociations sur la mise en œuvre dans les collectivités territoriales du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- Concernant le montant des dépenses des heures supplémentaires, il est prévu entre 2018 et 2019 une augmentation de 4.4%. Celle-ci s'explique par l'organisation des élections européennes en 2019.

Concernant le montant des dépenses des heures supplémentaires entre 2017 et 2018 une baisse de 22.2% est constatée. Cette baisse s'explique par les facteurs suivants :

- La mise en place en cours d'année 2016 d'une procédure visant à payer uniquement les heures supplémentaires réalisées la nuit, les dimanches et jours fériés
- transfert d'heures supplémentaires en temps travail classique dans une logique de temps de travail annualisé (de l'ordre de 43 000 euros ce qui explique en partie la baisse des dépenses en heures supplémentaires)
- Le transfert des personnels de l'empreinte
- Départs à la retraite d'agents non remplacés

On notera, que malgré la mise en place en cours d'année 2016 d'une procédure visant à payer uniquement les heures supplémentaires réalisées la nuit, les dimanches et jours fériés, celles-ci ont augmenté entre 2016 et 2017 de 12.9%.

Cela s'explique par 2 facteurs.

Le premier est que la mise en œuvre en cours d'année 2016 de la procédure citée plus haut a déjà eu un effet sensible sur l'année 2016 ce qui est conforté par la baisse des dépenses d'heures supplémentaires entre 2015 et 2016 de 7.93%

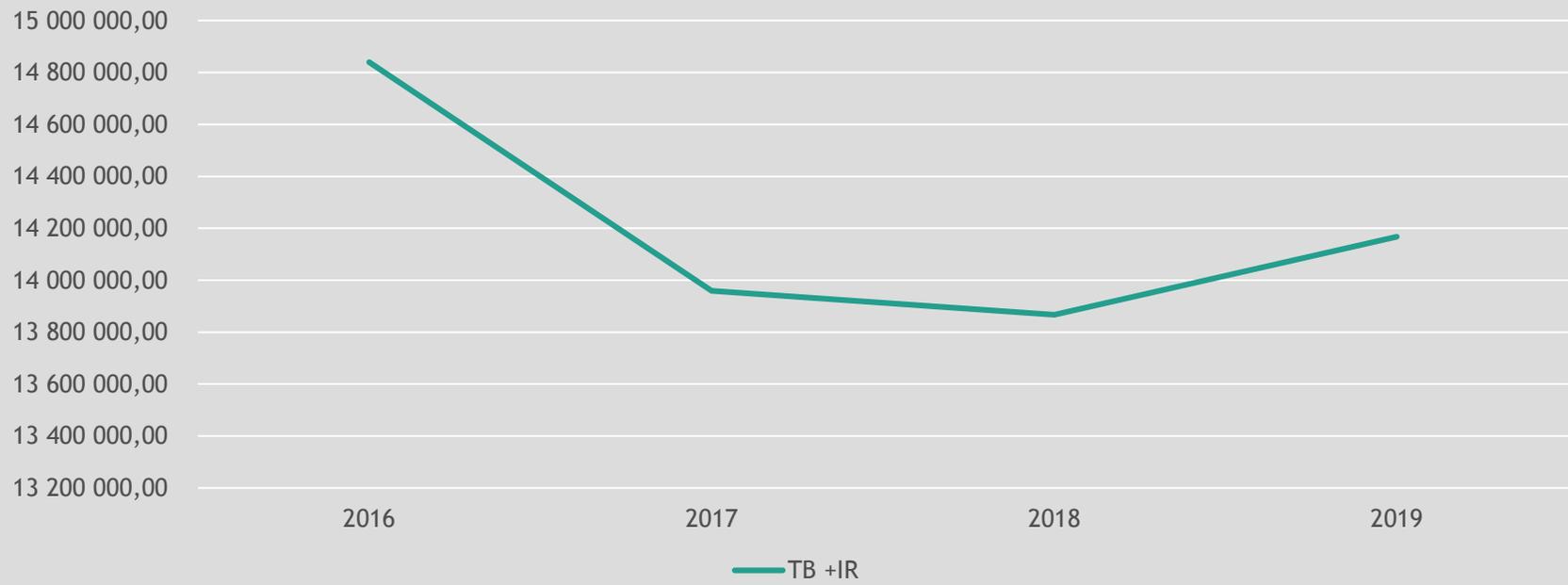
Deuxièmement, l'année 2017 a été marquée par des élections ce qui a eu un impact substantiel sur le volume d'heures supplémentaires réalisés.

Concernant, les avantages en nature, on notera, pour l'année 2018 et 2019, la fin des avantages en nature NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), car après étude réalisée en 2018, il s'avère que tous les outils NTIC (smartphones et ordinateurs portables) mis à disposition des agents de la commune sont en réalité des outils de travail et ne peuvent être considérés comme des avantages en nature.

Evolution de la structure de la masse salariale (hors cotisations sociales)

	2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2017/2016	EVOLUTION 2018/2017	EVOLUTION 2018/2019
TB +IR	14 839 361,52	13 959 431,64	13 866 641,60	14 167 319,61	-5,93%	-0,7%	2,17%
NBI	136 419,71	288 279,23	180 225,49	180 225,49	111,32%	-37,5%	0,00%
RI	2 676 512,39	2 636 554,58	2 648 257,28	2 706 177,28	-1,49%	0,4%	2,19%
HS	336 016,80	379 259,02	295 142,71	308 158,25	12,87%	-22,2%	4,41%
AN repas	21 812,70	18 943,00	16 086,50	17 514,75	-13,16%	-15,1%	8,88%
AN logement	70 080,60	66 517,35	67 974,76	72 292,08	-5,08%	2,2%	6,35%
AN NTIC	2 678,00	2 438,00	-	-	-8,96%	-100,0%	0,00%
Total AN	94 571,30	87 898,35	84 061,26	89 806,83	-7,06%	-4,4%	6,83%

Evolution des dépenses liées aux Traitement +Indemnité de résidence (IR)



3) Temps de travail

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base annuelle de travail effectif de 1607 heures.

A noter, n'est pas comptabilisé dans le temps de travail effectif :

- Les autorisations d'absences : 14 heures de convenances + 4 heures exceptionnelles + la journée du Maire + 2 ponts accordés (39h)
- La journée dite de « solidarité » (7h)
- La semaine d'hiver (35 h)

La durée annuelle effective des agents de la commune est donc de 1526 heures (1607h - 81h).

La durée du temps de travail effectif des agents de la commune est fixée à 35 heures par semaine, sauf pour certains services en temps de travail annualisé

4) Démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La démarche de GPEC vise à :

- déterminer les besoins futurs en effectifs et en compétences.
- déterminer les plans d'actions pour réduire les écarts entre besoins et ressources.

La première étape indispensable à toute démarche de GPEC est la réalisation ou la consolidation des outils RH (fiches de postes, gestions des postes, suivi des effectifs...). Cette étape a été menée et finalisée en 2017. Elle a donné lieu notamment à la réalisation d'une campagne de refonte et de réécriture des fiches de postes et à la mise en place d'un « référent gestion des postes et des effectifs » au sein de la DRH (missions attribuées à un agent déjà en poste).

Ces outils ont permis de proposer des pistes d'optimisation en matière de gestion des ressources humaines comme par exemple :

- étude de postes et des effectifs d'un service en cas de départ à la retraite et ou de mutation pour proposer des redéploiements de postes ou de différer certains recrutements
- Le repositionnement de plusieurs agents en situation de reclassement sans coût pour la collectivité
- Des recrutements de meilleure qualité
- Le développement de la mobilité interne (passage à un taux de plus de 50% de mobilité interne en 2017) et par conséquent un recours moins fréquent aux recrutements externes ce qui a eu un effet direct sur la maîtrise de la masse salariale (de l'ordre de 200 000 euros)

Cette démarche GPEC, se poursuit en 2018 :

- A travers la construction du projet formation de la commune formalisé, comprenant des orientations déclinées en objectifs, en lien avec la stratégie de la collectivité, les projets, l'organisation des services, l'évolution des besoins de la population, les compétences des agents et la culture de la collectivité, afin de donner du sens et de la cohérence aux actions menées.
- Des actions de formation permettant de répondre à des problématiques de recrutement vont être mises en place.

Pour exemple, pour pallier les difficultés au niveau national de recrutements d'éducateurs sportifs, la ville mettra en place en 2019 une action de formation visant à former des agents de la commune à l'animation sportive. Ces formations qualifiantes permettront aux agents de disposer d'une carte professionnelle délivrée par le ministère jeunesse et sport indispensable pour exercer la profession d'éducateur sportif.

Dès la rentrée prochaine, les personnes formées compléteront les effectifs de l'équipe animation sportive le mercredi matin ce qui permettra par la même occasion de réduire le volume de vacances consacrées à ces activités.

Pour conclure,

Malgré un contexte très tendu (stabilité des dotations, progression de la masse salariale sans augmentation du personnel, inflation) ces propositions d'orientations budgétaires traduisent la forte volonté municipale d'établir un budget nécessairement équilibré qui prend en compte les attentes et besoins mais aussi les difficultés et fragilités des savigniens.

Elles illustrent également l'attachement de l'équipe municipale à respecter ses engagements.

Des priorités se dégagent de ces orientations comme l'éducation de nos enfants, la sûreté, la santé, l'accès à l'emploi, l'entretien du patrimoine, l'animation sportive et culturelle de notre ville, le respect de notre environnement, l'accompagnement des personnes les plus fragiles...

Répertoire des sigles utilisés

SIGLES	DETAIL
NBI	Novelle bonification indiciaire
PIB	Produit intérieur brut
TH	Taxe d'habitation
TF	Taxe foncière
Loi MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
Loi NOTRe	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la république
FSRIF	Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
DGF	Dotation globale de fonctionnement
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
RH	Ressources humaines
GVT	Glissement vieillesse technicité
TB	Traitement brut
RI	Régime Indemnitaire
IR	Indemnité de résidence
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RIFSEEP	régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Merci de votre attention



savigny-le-temple



Conseil municipal

28 mars 2019

PRESENTATION SYNTHETIQUE

- Introduction _____ p.2
- Éléments de cadrage _____ p.6
- Section de fonctionnement _ p.10
- Section d'investissement ____ p.16
- Budgets annexes _____ p.18
- Annexes _____ p.20

Introduction

3

Ce projet de budget pour l'année 2019 met en œuvre les orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires débattu en Conseil Municipal le 7 février 2019.

Ce budget a été construit prudemment.

Il demeure néanmoins des incertitudes liées aux éventuels changements d'orientations de l'Etat.

Il sera proposé au cours de l'année, comme les années précédentes, de procéder si besoin à des réajustements budgétaires une fois ces éléments connus.

1. Dépenses de fonctionnement

- Maintenir les **services et équipements** existants
- **Optimiser leur gestion** : recherche d'économies et de partenariats, mutualisation, coopération

Axes prioritaires définis lors du vote du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

- Développer la politique à destination des publics jeunes
- Concrétiser notre action autour de la question de l'emploi
- Poursuivre la rénovation de notre ville avec des interventions très fortes sur les espaces publics, les logements, les commerces...

- Continuer de contenir les frais de personnel (66,23 % des dépenses de fonctionnement), tout en absorbant les mesures obligatoires décidées par l'Etat
- Réinterroger nos politiques et nos modes de faire en continu par l'évaluation des politiques publiques

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à **44 146 016,95 €**
(après reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement)

2. Programmation des investissements

Les orientations :

- **Maîtriser la dette communale** en limitant le recours à l'emprunt pour 2019 à 1,5 M € (inférieur au capital remboursé en 2019) et en recourant aux taux fixes
- **Soutenir l'emploi et l'activité économique** par l'investissement public
- Les provisions sont destinées à couvrir les frais relatifs à l'amélioration, l'entretien et la remise en état du patrimoine communal (bâti, voirie et espaces publics).

- Les opérations en cours ou à venir :
 - ✓ Démarrage de la réhabilitation du groupe scolaire **les Ormes** (phase maîtrise d'œuvre)
 - ✓ Poursuite de la mise en **accessibilité** des équipements publics pour les personnes à mobilité réduite
 - ✓ Construction de la nouvelle **salle de boxe**
 - ✓ Aménagement des locaux de la **police municipale et de La Poste** au Miroir d'eau
 - ✓ Remboursement de l'acquisition du **Domaine de la Grange**
 - ✓ Aménagement de la **place des Droits de l'Homme**

Un grand nombre des actions menées bénéficient de participations, notamment :

- de l'agglomération GPS : fonds de concours
- de l'Etat : Contrat de ville, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)...
- du Conseil départemental
- du Conseil régional

ELEMENTS DE CADRAGE

1) La situation financière de la commune

11

Ratios par habitant	Moyennes 2017 des communes de 20 000 à 50 000 hab	CA 2017	Estimation 2018	Prévisions 2019
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 403 €	1 381 €	1 363 €	1 454 €
Produit des contributions directes (3 taxes)	613 €	628 €	642 €	657 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 528 €	1 388 €	1 480 €	1 454 €
Dépenses équipement brut	323 €	116 €	178 €	153 €
Encours dette	1 063 €	- hors PPP	571 €	510 €
		- Avec PPP	825 €	725 €
Dotation Générale de Fonctionnement (DGF+DSU+DNP)	198 €	292 €	297 €	297 €
Dépenses personnel /DRF	49,80%	67,94%	68,10%	63,80%
Dépenses équipement brut /RRF	21,14%	8,36%	12,00%	10,52%
Encours dette /RRF	69,57%	- hors PPP	41,14%	35,04%
		- Avec PPP	59,47%	49,87%

2) Principales données d'évolution physiques

12

	Réel 2018	Prévision 2019	Évolution	
Population légale de la commune au 1 ^{er} janvier de l'année N	30 533	30 352	-181	-0,59%
Prix à la consommation des ménages (hors tabac)	1,8%	1,7%	-5,56%	
Nombre d'élèves total maternelles et élémentaires	4 318	4 174	-3,33%	
Masse salariale (chapitre 012) hors assurance groupe et remboursement de rémunération	26 772 375 €	27 603 519 €	3,10%	
Charge de la dette communale (capital + intérêt)	3 039 824 €	3 084 535 €	1,47%	
Dotations coopération (attributions de compensation)	798 412 €	441 310 €	-44,73%	
par hab	26 €	15 €	-44,73%	
Dotations Etat	11 765 231 €	11 709 223 €	-	188 801 €
(DGF + DSU + FSRIF)	385 €	386 €	0,12%	
DGF	4 612 839 €	4 586 839 €	-26 000	
Coefficient de revalorisation bases fiscales	1,24%	2,2%	77,42%	

SECTION DE FONCTIONNEMENT



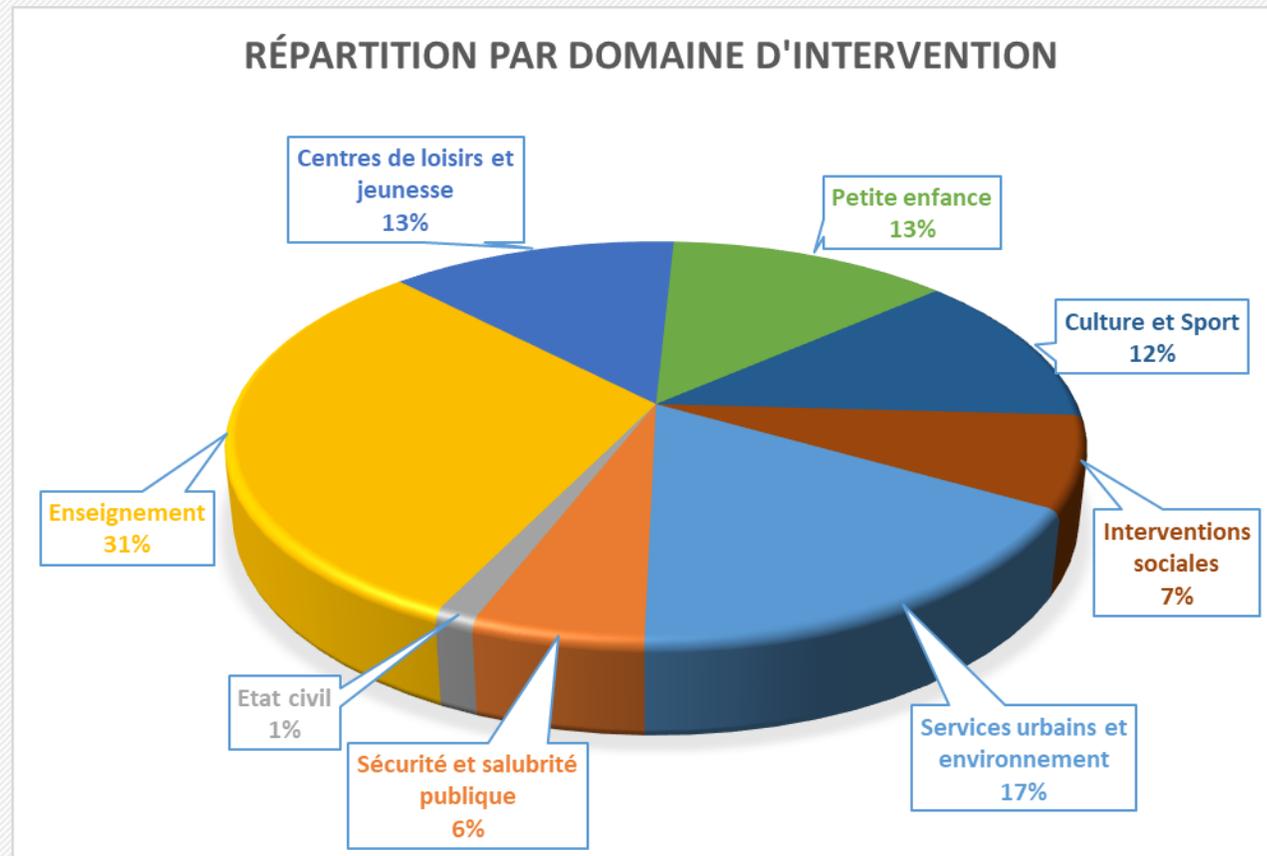
Section de fonctionnement (1) (tableau de synthèse)

14

	Dépenses			Recettes		
	BP 2018	BP 2019	Evolution	BP 2018	BP 2019	Evolution
Enveloppes globales des Directions	41 296 199 €	41 636 331 €	0,8%	42 099 311 €	41 955 676 €	-0,3%
Budget annexes et CCAS	718 380 €	655 617 €	-8,7%	233 380 €	183 617 €	-21,3%
Intérêts de la dette (dont ICNE et PPP)	792 823 €	764 069 €	-3,6%			
Autofinancement: Amortissement et Reprise anticipée du résultat N-1	885 607 €	1 090 000 €	23,1%			
				1 360 318 €	2 006 724 €	47,5%
TOTAL GENERAL	43 693 009 €	44 146 017 €		43 693 009 €	44 146 017 €	

Section de fonctionnement (1) (tableau de synthèse)

15

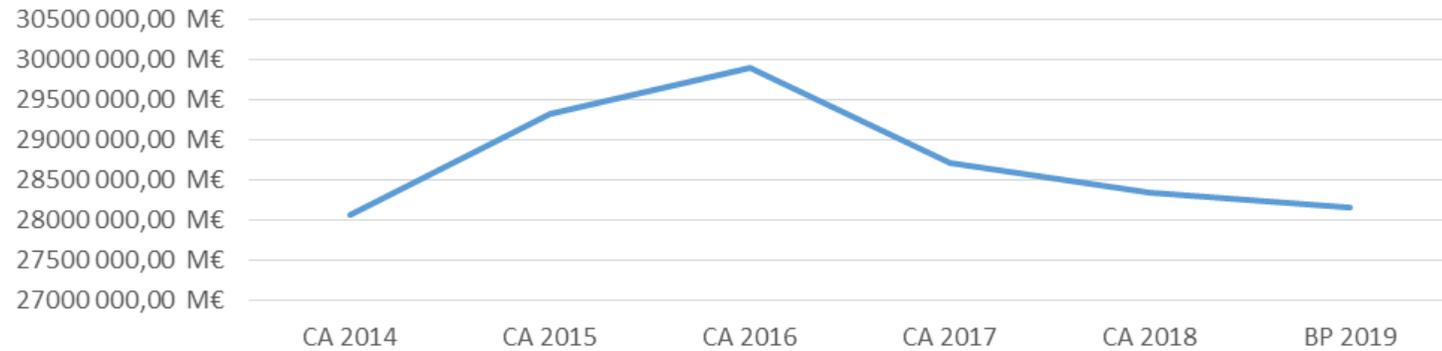
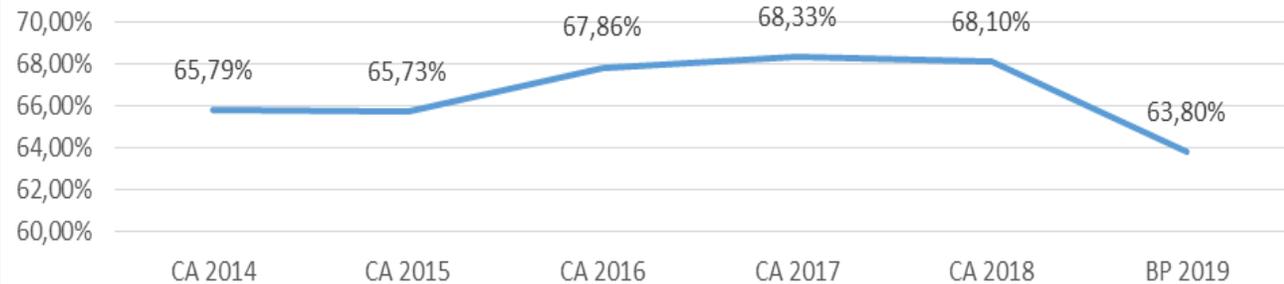


Dépenses de fonctionnement : détails

16

RUBRIQUE	BP 2018	BP 2019	variation
Dotation aux amortissements	885 607 €	800 000 €	-9,67%
Sous-total n° 1 - Dotations obligatoires	885 607 €	800 000 €	-9,67%
Subvention Empreinte	23 000 €	25 000 €	8,70%
Subvention Millénaire	257 500 €	259 000 €	0,58%
Subvention Restaurant administratif	54 500 €	38 000 €	-30,28%
Sous-total n° 2 - Subventions budgets annexes	335 000 €	322 000 €	-3,88%
DSP Prévert	623 000 €	623 001 €	0,00%
Intérêts de la dette dont ICNE et PPP	792 823 €	764 069 €	-3,63%
012 - Charges de personnel	28 533 703 €	28 675 490 €	0,50%
012 - Assurance groupe	703 107 €	674 500 €	-4,07%
Indemnités des élus	312 000 €	313 000 €	0,32%
Cabinet du maire - Tranquillité publique	761 538 €	767 759 €	0,82%
Pôle ressources - Direction générale des services	1 326 495 €	1 735 146 €	30,81%
Pôle action éducative jeunesse	1 914 123 €	1 889 032 €	-1,31%
Pôle animation	1 036 058 €	974 501 €	-5,94%
Pôle technique	5 139 642 €	5 175 752 €	0,70%
Pôle action sociale	384 380 €	341 767 €	-11,09%
Sous-total n° 3 - Services municipaux	41 526 869 €	41 934 017 €	0,98%
Autofinancement	945 533 €	1 090 000 €	15,28%
TOTAL GENERAL	43 693 009 €	44 146 017 €	1,04%

Evolution de la masse salariale nette

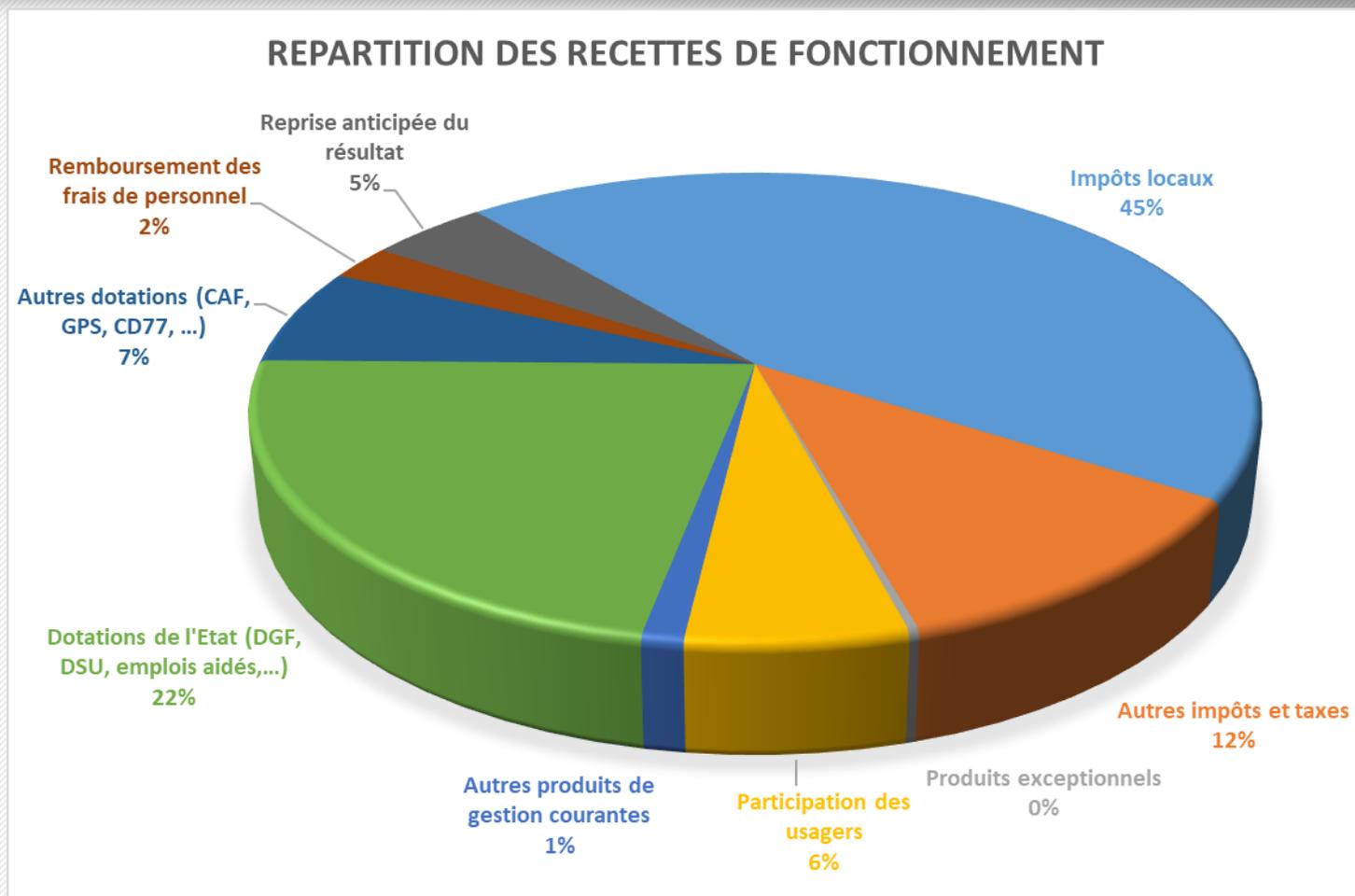
Evolution du ratio charges de rémunération du personnel/
dépenses réelles de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : détails

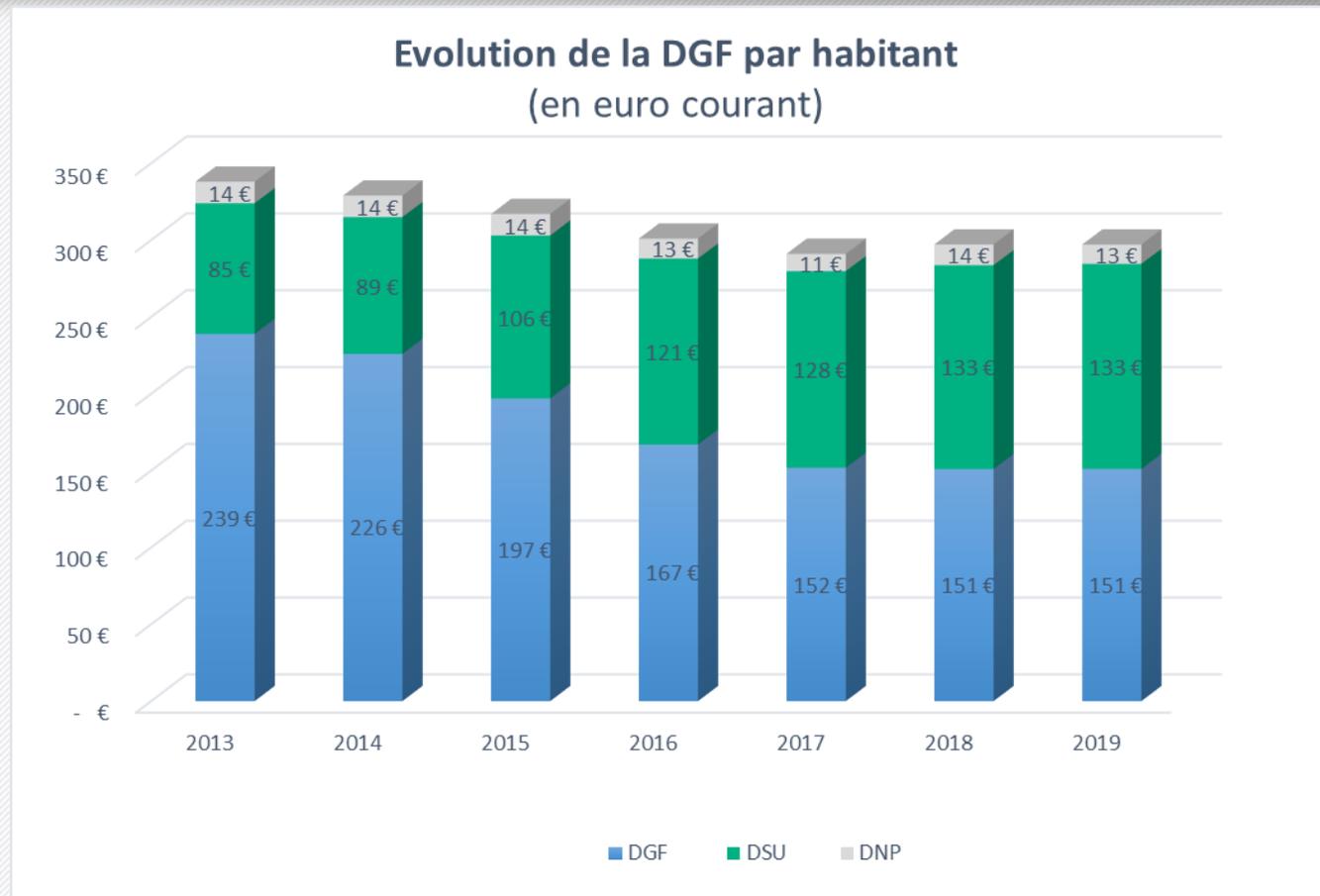
18

RUBRIQUE	BP 2018	BP 2019	Variation
Cabinet du maire - Tranquillité publique	24 937 €	164 600 €	560,07%
Pôle ressources hors remboursement sur rémunération du personnel - Direction générale des services	36 750 622 €	37 019 389 €	0,73%
Remboursement sur rémunération du personnel	1 120 262 €	1 071 971 €	-4,31%
Pôle action éducative jeunesse	5 049 119 €	4 576 649 €	-9,36%
Pôle animation	907 206 €	775 878 €	-14,48%
Pôle technique	1 122 872 €	494 530 €	-55,96%
Pôle action sociale	12 091 €	7 000 €	-42,11%
Sous-total - services municipaux	44 987 109 €	44 110 017 €	-4,51%
Reprise anticipée résultat N-1	1 360 318 €	2 006 724 €	47,52%
TOTAL GENERAL	46 347 427 €	46 116 741 €	-2,91%

Recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

5) Section d'investissement

22

DEPENSES	Dépenses			RECETTES	Recettes		
	BP 2018	BP 2019	Evolution		BP 2018	BP 2019	Evolution
Remboursement du capital de la dette	2 263 000 €	2 325 294 €	2,8%	Emprunt	1 500 000 €	1 500 000 €	0,0%
Construction d'une salle de boxe	897 500 €	1 059 918 €	18,1%	FCTVA	750 000 €	480 000 €	-36,0%
Aménagement du local de la police municipale et de la poste au miroir d'eau	400 000 €	261 153 €	-34,7%	Dotation aux amortissement et virement de la section de fonctionnement	1 831 140 €	1 854 000 €	1,2%
Aménagement de la place des droits de l'homme	200 000 €	1 368 270 €	584,1%	Taxe d'aménagement	95 000 €	90 000 €	-5,3%
Réfection du groupe scolaire les Ormes	300 000 €	440 000 €	46,7%	Fonds de concours, subventions, opérations pour compte de tiers	1 411 585 €	3 318 196 €	135,1%
Equipement des pôles, hors pôle technique	1 729 000 €	1 228 508 €	-28,9%	Autres (notamment cessions)	470 000 €	500 €	-99,9%
Autres travaux d'entretien et d'équipement du pôle technique	268 225 €	559 553 €	108,6%	Excédent de fonctionnement capitalisé	953 450 €	1 352 575 €	41,9%
Reprise anticipée du résultat N-1		74 307 €		Reprise anticipée du résultat N-1	678 753 €		
Reste à réaliser année	1 651 309 €	2 778 269 €	68,2%	Reste à réaliser année	19 107 €	1 500 000 €	7750,7%
TOTAL GENERAL	7 709 034 €	10 095 271 €		TOTAL GENERAL	7 709 034 €	10 095 271 €	

BUDGETS ANNEXES

Subventions d'équilibre des budgets annexes

24

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Empreinte	0,362	0,320	0,333	0,019	0,025M€
Millénaire	0,259	0,251	0,237	0,258	0,259M€
Restaurant administratif	0,070 €	0,061	0,049	0,035	0,038M€
Total (M€)	0,691M€	0,632M€	0,619M€	0,311M€	0,322M€
Subvention par habitant	23 €	21 €	20 €	10 €	11 €

Merci de votre attention

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 32
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 7 février 2019

Légalement convoqué le 31 janvier 2019, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 7 février 2019 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 24 élus (pour la délibération n° CM_19_005)

25 élus

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, Mme MONVILLE, M. CONQ, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. BRET, M. LESUISSE, M. DIHNI, Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, Mme FLADIN, Mme GABAY, Mme PAYS, M. FEVRE, Mme ABLIN, M KITEBA SIMO (sauf la délibération n° CM_19_005), Mme MASSANGA, Mme PERIGAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 6 élus (pour la délibération n° CM_19_005)

7 élus

Mme BENSALÉM à M. COATTRIEUX

M. M'PENDJA à M. COTTY

Mme ARNAULT à Mme BLUTEUX-PEPIN

M. VANOT à M. CONQ

M. SUBIRADA à Mme ABLIN

M. EL GAIED à Mme SEYMOUR-GALOU

Mme BEDHIAF à M. KITEBA SIMO (sauf pour la délibération n° CM_19_005)

Etaient absents : 3 élus

5 élus (pour la délibération n° CM_19_005)

M. POLLET, M. FRANCES, Mme BARUTEU, M. KITEBA SIMO (pour la délibération n° CM_19_005), Mme BEDHIAF (pour la délibération n° CM_19_005)

Mme DELACOURT est désignée comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. **Rapport annuel égalité femmes/hommes 2018 et plan d'actions 2019 (délibération n° CM_19_001)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend** acte et vote le rapport annuel de l'égalité femmes/hommes pour l'année 2018 et du plan d'actions pour l'année 2019.

II. **Débat d'Orientations Budgétaires (délibération n° CM_19_002)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

26 voix pour

4 voix contre :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Prend acte** et vote le DOB sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

III. **Ajustement de postes et mise à jour des tableaux des effectifs (délibération n° CM_19_003)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

26 voix pour

2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de la mise en place de deux tableaux des effectifs ci-annexés correspondant à la création et la suppression de postes à compter du 1^{er} mars 2019 :

POSTES PERMANENTS

A) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT

POLE RESSOURCES

Service Etat-Civil : Affaires Générales / Accueil général

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 44).

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet. (poste 44)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Direction CTM Etain

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 27)

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 27)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Direction Services Scolaires et Éducatifs

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 365)

Création d'un emploi d'atsem principal 1^{ère} classe à temps complet (poste 365)

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 405)

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 405)

Direction Jeunesse

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 412)

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 412)

B) REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS

CABINET DU MAIRE

Direction de la tranquillité publique

Service Médiation urbaine

Suppression d'un emploi non permanent, à temps complet d'emploi d'avenir pour permettre la création d'un emploi permanent en vue de résorber l'emploi précaire.

Suppression d'un emploi non permanent, à temps complet d'emploi d'avenir (poste 890)

Création d'un emploi permanent, à temps complet, d'adjoint technique (poste 890)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Direction Petite Enfance

Suppression d'un emploi permanent d'attache territorial, à temps complet (poste 634)

Direction générale des services

Création d'un emploi permanent d'attaché territorial, à temps complet (poste 634)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Direction des Services Scolaires et Educatifs

Suppression d'un emploi permanent d'ATSEM principal 1 ère classe, à temps complet (poste 222)

POLE RESSOURCES

Service Etat Civil : Affaires Générales/Accueil Général

Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 1 ère classe, à temps complet (poste 222)

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

IV. Vente entre la commune et Uniti Habitat pour l'opération mixte regroupant une crèche et des services au Centre-ville (délibération n° CM_19_004)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

26 voix pour

2 voix contre : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la cession par la commune à la société Uniti Habitat, d'un immeuble non bâti situé entre l'avenue Jules Vallès et l'avenue Zéphirin Camélinat, sur le terrain composé de la parcelle cadastrée AT 227 et d'une partie de la parcelle cadastrée AT 226, d'une contenance totale d'environ 5 300m² en vue de l'édification d'une résidence pour séniors et d'un volume destiné à accueillir la crèche;
- **Précise** que cette vente s'effectuera moyennant le prix de 1 770 000 euros ;
- **Approuve** l'acquisition par la commune à la société Uniti Habitat, d'un volume de 1044 m² de surface de plancher pour un montant de 730 800 euros ainsi que de treize places de stationnement en sous-sol pour un montant de 65 000 euros, dans l'opération ci-dessus en vue de la réalisation d'une crèche ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la promesse de vente et d'achat ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

V. Convention de partenariat entre la commune, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et l'EPA Sénart, portant sur la mission de Citémétrie d'accompagnement à la conception du lot C du centre commercial Miroir d'Eau (délibération n° CM_19_005)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 pas de participation au vote : Mme PICHERY

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat portant sur les engagements réciproques de la commune, de la CA GPS, et de l'EPA, relatifs aux modalités de financement et de réalisation de la mission d'accompagnement pour la conception du lot C, au Miroir d'Eau, dévolue au bureau d'étude Citémétrie ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

VI. Engagement sur la procédure de déclassement du domaine public dans le cadre de la vente de parcelles à l'EPA Sénart du lot C du centre commercial du Miroir d'Eau (délibération n° CM_19_006)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

2 voix contre : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

1 pas de participation au vote : Mme PICHERY

- **Décide** d'engager la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AD 32, pour une superficie d'environ 697 m², motivée par la réalisation du lot C inclus dans l'opération de renouvellement urbain du « Miroir d'Eau » ;

- **Précise** que le déclassement sera précédée d'une désaffectation ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII. Convention constitutive de groupement de commandes prestations de diagnostics amiante et HAP du SDESM (délibération n° CM_19_007)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

VIII. Convention de concession de 15 places de stationnement au sein du parking situé place des Fontaines entre la société SPIRIT et la commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_19_008)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
2 voix contre :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** les dispositions de la convention de concession de quinze places de stationnement situées place des Fontaines, au bénéfice de la société Spirit Immobilier, pour une durée de quinze années ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la présente convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

IX. Conventions de partenariat pour la manifestation Le Printemps des Jardiniers - édition 2019 (délibération n° CM_19_009)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les conventions établies pour l'édition 2019 de l'événement « le Printemps des Jardiniers » ;
- **Autorise** le maire à signer les conventions relatives à cet événement et autres documents relatifs à cette affaire.

X. Convention en vue de la réalisation d'un chantier d'insertion avec ADSEA-PIJE (délibération n° CM_19_010)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le renouvellement de la convention avec l'ADSEA 77 pour la période 2019-2022 ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que le crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019, en dépenses et en recettes.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_18_029	21/12/18	Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville de Savigny-le-Temple avec L'école des Officiers de la Gendarmerie Nationale

N°	Date	Objet
DM_18_030	21/12/18	Réalisation d'emprunt de 1 500 000 euros auprès de la Banque postale
DM_19_001	02/01/2019	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018 - rectificatif de la DM n°17-179
DM_19_002	02/01/2019	Modification de la régie d'avances au service Coordination des Actions Educatives (CAE) de Savigny-le-Temple (régie 24512)
DM_19_003	03/01/2019	Modification d'une régie de recettes " stages sportifs " au service technique des sports de Savigny-le-Temple
DM_19_004	09/01/2019	Déclaration d'infructuosité du lot 4 au marché public de travaux pour l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme
DM_19_005	25/01/2019	Dépôt de plainte au nom de la commune - Vol à la roulotte - Vol d'accessoires sur véhicule mairie
DM_19_006	25/01/2019	Convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente de l'école des Cités Unies pour l'ASPS Gymnastique Volontaire

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2019

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
19-001	11/01	Mise en place d'un système de vidéo production urbain
19-002	11/01	Maîtrise d'œuvre d'aménagement d'une crèche
19-003	28/01	Convention de partenariat entre les centres sociaux de la Ville et l'Espace Prévert - Scène du Monde pour la saison 2018/2019

La séance est levée le jeudi 07 février 2019 à 23h28.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, auprès du Secrétariat général et des Assemblées (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 14 février 2019

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 14 février 2019 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 32
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 12 décembre 2019

Légalement convoqué le 6 décembre 2019, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 12 décembre 2019 à 20h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Étaient présents : 24 élus

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, Mme MONVILLE, M. CONQ, M. COTTY, M. GAUDIN, M. M'PENDJA, M. BRET, M. LESUISSE, Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, M. FRANCES, Mme FLADIN, Mme GABAY, M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 8 élus

M. POLLET à M. FRANCES
Mme BLUTEUX-PEPIN à Mme SEYMOUR-GALOU
Mme MUSSET à M. GAUDIN
Mme ARNAULT à M. BRIARD
M. VANOT à Mme PICHERY
Mme PAYS à Mme BOULAY
M. ROY à M. CONQ
Mme MASSANGA à Mme FLADIN

Étaient absents : 3 élus

Mme AKROUT, Mme ABLIN, M. EL GAIED

Mme BENSALÉM est désignée comme secrétaire de séance.

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

1. **Désignation des membres de la commission extra-municipale d'étude des risques sur l'implantation des compteurs Linky (délibération n° CM_19_116)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne** comme membres du comité consultatif les cinq conseillers municipaux suivants :
 - Marie-Line Pichery, Présidente
 - Eliane Arnault
 - Yves Frances
 - Morgan Conq
 - Patrick Fèvre
- **Nomme** comme membres du comité consultatif les associations locales suivantes :
 - ARNASSEN
 - ADE
 - AIPI 77
- **Nomme** comme membres du comité consultatif les personnes qualifiées suivantes :
 - Christian Buywid
 - Dominique Machuré.

2. **Modification de la composition de deux commissions municipales suite à une démission (délibération n° CM_19_117)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne** le membre suivant :
 - Commission municipale à l'action éducative : Samia Akrouf
 - Commission municipale à la jeunesse : Samia Akrouf.

3. **Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres suite à une démission (délibération n° CM_19_118)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** élu membre titulaire de la CAO : Jéhame M'Pendja.

4. **Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de l'un des organismes extérieurs suite à une démission (délibération n° CM_19_119)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne** d'un membre du conseil municipal suivant pour siéger dans l'organisme extérieur :
 - Conseil d'école maternelle Les Rivières (membre titulaire): Samia Akrouf.

5. **Convention relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit de Sénart avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour 2020/2022 (délibération n° CM_19_120)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à signer la convention pour une durée de trois ans à compter de sa signature ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux articles et codes fonctionnels correspondants des budgets de la ville.

6. Effacement de dettes suite à des créances irrécouvrables (délibération n° CM_19_121)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et accepte l'admission en non-valeur des créances éteintes suivantes :

Ordonnance / Commission de surendettement	Montant
dossier 00217126774 décision du 08.11.18	1 694,43 €
dossier 052516001657R décision du 01.03.17	174,85 €
dossier 000418023011 décision du 08.11.18	63,32 €
dossier 000218065016 décision du 12.06.18	225,42 €
dossier 000119007004 décision du 20.06.19	67,92 €
dossier 052516001138R décision du 10.03.17	938,49 €
TOTAL	3 164,43 €

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2019, chapitre 65, article 6542.

7. Budget principal Ville 2019 : décision modificative n°3 (délibération n° CM_19_122)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n° 3 au budget primitif pour 2019 conformément au tableau annexé.

8. Budget annexe du Café-musiques L'Empreinte 2019 : décision modificative n°1 (délibération n° CM_19_123)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget primitif annexe du Café-musiques L'Empreinte pour 2019 conformément au tableau annexé.

9. Attribution de subventions à l'ADEC et au CCAS (délibération n° CM_19_124)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
1 pas de participation au vote : M. ROY (pour le CCAS)

- **Décide** l'attribution des subventions suivantes :

CCAS	180 092,60 €
ADEC	76 461,58 €

- **Dit que** les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 du budget 2019.

10. Attribution de subventions aux associations (délibération n° CM_19_125)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour les associations : Savigny-le-Temple football club et Salle 176
Après en avoir délibéré, à l'unanimité et 5 pas de participation au vote (Mme PICHERY, Mme MUSSET, M. BRET, Mme BOULAY, Mme FLADIN) pour le Comité de jumelage - Savigny Sans Frontières

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau :

Associations	Subventions
Comité de jumelage - Savigny Sans Frontières	18 751,68 €
Savigny-le-Temple Football Club	57 264,13 €
Salle 176	36 802,20 €
TOTAL	112 818,01 €

- **Dit que** les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 du budget 2019.

**11. Protocoles transactionnels pour la fête foraine du 17 octobre au 7 novembre 2016
(délibération n° CM_19_126)**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** les protocoles d'accord annexés ;
- **Autorise** le maire à signer lesdits protocoles transactionnels ;
- **Dit** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 67 (charges exceptionnelles), article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

12. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement de la place des Droits de l'Homme par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à la Ville - avenant n°1 (délibération n° CM_19_127)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet d'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CA GPS concernant l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme ;
- **Autorise** le maire à signer l'avenant de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- **Dit** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au chapitre opération pour compte de tiers.

13. Ajustement des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement (délibération n° CM_19_128)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de modifier les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets selon le tableau :

Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP TTC	Montants des crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Travaux de construction de la salle de boxe (uniquement les travaux)	1 645 127,68 €	10 741,56 €	1 242 762,77 €	391 623,35 €
Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Police et de La Poste (intégralité des dépenses liées au projet)	659 199,49 €	18 061,91 €	563 664,46 €	77 473,12€
Travaux d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme (intégralité des dépenses liées au projet, à l'exclusion de celle de la compétence de l'agglomération)	1 054 682,40 €	21 586,80 €	1 010 609,55 €	92 486,05€

14. Autorisation de versement d'acompte de subvention au CCAS (délibération n° CM_19_129)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 pas de participation au vote : M. ROY

- **Autorise** la Ville à verser au CCAS un acompte de 50 000 € sur la subvention totale estimée à 150 000 € qui sera inscrite au budget primitif 2020 de la Ville ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits à l'article 65 7362 du budget primitif 2020 de la Ville.

15. Autorisation de versement d'acomptes de subventions aux associations (délibération n° CM_19_130)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour les associations : Association sportive du Plessis Savigny (ASPS) et Savigny-le-Temple football club

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et 7 pas de participation au vote (Mme PICHERY, Mme BENSALEM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. CONQ, Mme PERIGAUD) pour l'association : Espace Prévert Animation

- **Décide** de verser, dès le début de l'année 2020, des acomptes sur subventions prévus aux contrats d'objectifs avec les associations avant le vote du budget primitif, conformément au tableau ci-dessous ;

Bénéficiaires	Subvention prévisionnelle 2020	Acompte autorisé avant le vote du BP	
Espace Prévert Animation	623 000,00 €	25%	155 750,00 €
Association Sportive du Plessis Savigny (ASPS)	110 300,00 €	25%	27 575,00 €
Savigny-le-Temple Football Club	65 000,00 €	33%	21 645,00 €
TOTAL	798 300,00 €		204 970,00 €

- **Dit** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2020 de la Ville.

16. Budget primitif 2020 - ouverture des crédits d'investissement sur le budget 2020 (délibération n° CM_19_131)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Autorise** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon le tableau en annexe avant le vote du budget primitif de l'année 2020 pour un montant total de 895 000€.
- **Dit** que les crédits seront prévus en priorité au budget primitif de l'année 2020 aux chapitres et articles concernés.

17. Fonds de concours 2019 (délibération n° CM_19_132)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Sollicite** la CA GPS dans le cadre du fonds de concours, pour un montant de 766 529 €, selon le détail présenté en annexe ;
- **Précise** que la demande de fonds de concours concernant la place des Droits de l'Homme annule et remplace la précédente suite à une modification du projet ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

18. Recensement de la population 2020 : fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur (délibération n° CM_19_133)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs :

Agents recenseurs	
- feuille de logement	2,80 €
- bulletin individuel	1,70 €
- fiche de logement non enquêtée	1,05 €
- fiche d'adresse non enquêtée	1,05 €
- dossier d'adresse collective	1,05 €
- frais divers (véhicule et téléphone personnel)	50,00 €

<u>Coordonnateur</u>

- versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle correspondant à un mi-temps du grade d'attaché territorial au 7 ^{ème} échelon, indice brut 635, indice majoré 532 pendant les mois de janvier et février 2020.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2020, en dépenses et en recettes, chapitre 012, article 74-111, code fonctionnel 022.

19. Autorisation à solliciter des Tickets Loisirs auprès de la Région Ile-de-France pour les vacances scolaires 2020 (délibération n° CM_19_134)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à solliciter la Région Ile-de-France en vue de bénéficier de Tickets Loisirs ;
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux articles et codes fonctionnels correspondants du budget 2020.

20. Renouvellement du label "Information Jeunesse" pour le Bureau d'Information Jeunesse 2019-2022 (délibération n° CM_19_135)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la demande de renouvellement du label information jeunesse pour la Bureau d'Information Jeunesse ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2020 et suivants de la Ville.

21. Adhésion aux services numériques de la centrale d'achat SIPP'n'CO (délibération n° CM_19_136)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à adhérer au bouquet n°6 « Services numériques aux citoyens » et à signer tout document relatif à cette adhésion ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants du budget de la Ville pour l'année 2020.

22. Modification des règlements intérieurs des équipements d'accueil du jeune enfant des structures Gaston Variot et Françoise Dolto (délibération n° CM_19_137)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les modifications du règlement intérieur des multi-accueils Gaston Variot et Françoise Dolto ;
- **Autorise** le maire à signer les règlements.

23. Contrat d'objectifs et avenant n°1 pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Bulle d'Air » entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_19_138)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'ensemble des termes du contrat d'objectifs et de son avenant n°1 ;
- **Autorise** le maire à signer le contrat d'objectifs 2018-2020 et son avenant pour l'année 2019.

24. Prestations d'action sociale à destination du personnel communal : convention avec l'ADEC (délibération n° CM_19_139)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention entre la Ville et l'ADEC ;
- **Autorise** le maire à signer la dite convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2020.

25. Création d'heures de vacances (délibération n° CM_19_140)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de créer les heures de vacation suivantes, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

VACATIONS	NOMBRE DE VACATIONS ANNUELLES	TAUX BRUT DE LA VACATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE		
Direction de l'Education		
Temps périscolaires		
AVS Temps restauration	1728 heures	1 ^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE		
Direction mouvement associatif et évènementiel		
Espaces associatifs		
Installation des salles mises à disposition des associations	240 heures	1 ^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation
Direction Animation		
Animation culturelle		
Professeur de danse au Café-danses Bobby Sands	700 heures	28,05 €

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville pour l'année 2020.

26. Ajustement de postes et mise à jour des tableaux des effectifs (délibération n° CM_19_141)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de la mise en place de deux tableaux des effectifs ci-annexés correspondant à la création et la suppression de postes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

A) REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction jeunesse

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 601)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction Petite Enfance

Crèche familiale

Suppression d'un emploi permanent d'éducatrice de jeunes enfants, à temps complet (poste 690)

Multi accueil

Création d'un emploi permanent d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet (poste 690)

Direction de l'Éducation

Service temps périscolaires

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet (poste 831) *pour permettre le remplacement d'un directeur d'un accueil de loisirs inapte et reclassé sur un autre poste.*

POLE RESSOURCES

Direction des Ressources Humaines

Équipe d'appui

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (poste 124), *pour renforcer l'équipe d'appui*

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Direction bâtiment

Service Moyens Généraux

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 124)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE AUX SOLIDARITÉS

Service habitat logement

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet (poste 601)

B) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES À DES PROMOTIONS INTERNES *effectivité au 1^{er} mars 2020*

Créations de 6 emplois permanents d'agent de maîtrise à temps complet, liées à des promotions internes.

Les suppressions d'emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, interviendront après nomination et seront inscrites sur la prochaine délibération.

C) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction animation

Animation sociale

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (20h00 annualisées) (poste 943)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 943), *pour permettre l'encadrement des différents ateliers proposés sur les centres sociaux.*

D) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES À L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Éducation

Service temps périscolaires

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet (poste 411)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 411)

POLE RESSOURCES

Gestion administrative carrière et paie

Suppression d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 69)

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet (poste 69)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction plateforme technique

Service technique des sports

Suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet (poste 486)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 486)

E) TRANSFORMATION D'UN EMPLOI LIÉE A UNE RÉUSSITE AU CONCOURS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Direction CTM Etain

Suppression d'un emploi permanent de technicien, à temps complet (poste 129)

Création d'un emploi permanent d'ingénieur, à temps complet (poste 129)

F) RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Éducation

Service des temps périscolaires

Afin de résorber l'emploi précaire et permettre la professionnalisation des agents de la filière animation, il est proposé de stagiairiser les agents contractuels sur postes permanents.

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (17h30 annualisées) (poste 803) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (18h31 annualisées) (poste 803) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (18h04 annualisées) (poste 839) - (Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (26h49 annualisées) (poste 839) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (19h10 annualisées) (poste 837) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h51 annualisées) (poste 837) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (21h57 annualisées) (poste 872) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (25h34 annualisées) (poste 872) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression de 4 emplois non permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (21h57 annualisées) (postes 857/862/856/852) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création de 4 emplois permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (26h49 annualisées) (postes 857/862/856/852) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (22h47 annualisées) (poste 899) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (29h23 annualisées) (poste 899) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (25h10 annualisées) (poste 873) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h49 annualisées) (poste 873) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (25h26 annualisées) (poste 859) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h38 annualisées) (poste 859) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (26h06 annualisées) (poste 833) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h22 annualisées) (poste 833) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h11 annualisées) (poste 382) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (29h23 annualisées) (poste 382) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h25 annualisées) (poste 885) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (28h15 annualisées) (poste 885) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (29h00 annualisées) (poste 824) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (30h42 annualisées) (poste 824) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (30h27 annualisées) (poste 827) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (31h16 annualisées) (poste 827) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression de 5 emplois non permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (30h27 annualisées) (postes 388/844/861/820/875) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création de 5 emplois permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (32h08 annualisées) (postes 388/844/861/820/875) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Suppression d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (8h37 annualisées) (poste 431) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (25h33 annualisées) (poste 431) - Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

27. Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de Seine-et-Marne (délibération n° CM_19_142)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention unique à compter du 1^{er} janvier 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;
- **Autorise** le maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants ;
- **Dit** que les recettes et les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2020.

28. Modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature au personnel communal (délibération n° CM_19_143)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide**

Au titre des repas :

- d'autoriser l'attribution gratuite de repas lorsque les nécessités de services et les contraintes correspondantes obligent les agents à rester sur leur lieu de travail, après avis favorable du Directeur Général des Services,

- de valoriser ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires pour l'ensemble du personnel susceptible de bénéficier de ce dispositif, à l'exception, compte tenu de leur rôle pédagogique :

- des animateurs encadrant les enfants lors du déjeuner, affectés au temps périscolaires,

- des ATSEM encadrant les enfants lors du déjeuner,

- des agents des crèches ou des multi accueils encadrants les enfants lors du déjeuner,

- de fixer le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature conformément au montant défini par l'URSSAF,

- de définir cette autorisation pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Au titre des logements :

- de confirmer l'attribution des logements des gardiens des différents équipements pour nécessité absolue de service et des agents bénéficiant d'une convention d'occupation précaire avec astreinte,

- de valoriser cet avantage sur les salaires mensuellement,
- de définir cette autorisation pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, avec toutefois la possibilité de modifier cette échéance en cours d'exercice au regard de l'évolution de la situation de l'agent et/ou des objectifs de la Ville.
- de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur les salaires, l'évaluation forfaitaire.

Au titre des véhicules :

- de confirmer l'autorisation donnée aux agents de la collectivité à utiliser les véhicules de service pour le strict trajet domicile-travail-domicile ainsi que les véhicules utilisés dans le cadre des astreintes,
 - de confirmer l'autorisation donnée au Directeur général des services à utiliser un véhicule de fonctions mis à sa disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés,
 - de définir cette autorisation pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
 - de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur les salaires, l'évaluation forfaitaire,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville pour l'année 2020.

29. Mandat de gestion des risques statutaires - contrats d'assurance avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne (délibération n° CM_19_144)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à donner mandat au CDG 77, afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation ;
- **Précise** les caractéristiques des conventions d'assurance :
 - durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2021
 - régime du contrat : capitalisation
 - la collectivité souhaite garantir les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
- **Dit** que, sous réserve de résultats jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du marché, par le biais d'une convention de gestion ;
- **Prend acte** de la somme forfaitaire, dont la collectivité devra s'acquitter dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, ainsi :
 - contrats standards IRCANTEC (pas de seuil) et CNRACL (jusqu'à 29 agents) : 50 euros
 - compris entre 30 et 199 agents CNRACL : 300 euros
 - compris entre 200 et 499 agents CNRACL : 500 euros
 - à partir de 500 agents CNRACL : 700 euros
- **Autorise** le maire à signer le mandat et les conventions afférentes ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2020 et suivants.

30. Rapport annuel 2018 du Partenariat Public-Privé d'Eclairage Public de la société SPIE (délibération n° CM_19_145)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation de la société SPIE pour l'année 2018.

31. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine-Essonne-Sénart (délibération n° CM_19_146)

Sur proposition du maire,
Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** des rapports transmis par la CA GPS sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2018.

32. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (délibération n° CM_19_147)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du rapport d'activité 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de CA GPS.

33. Rapport annuel 2018 de la Délégation de Service Public marché alimentaire de SEMACO (délibération n° CM_19_148)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation de la société SEMACO pour l'année 2018.

34. Convention de partenariat entre la commune et Sinacté (délibération n° CM_19_149)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de partenariat avec la plateforme Sinacté ;
- **Autorise** le maire à signer la convention.

35. Convention de gestion transitoire par la commune de Savigny-le-Temple des compétences transférées à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart - avenant n° 2 (délibération n° CM_19_150)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°2 qui a pour objet de prolonger la durée de la convention initiale d'une année, pour la gestion de la compétence électricité ;
- **Autorise** le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la ville pour 2020.

36. Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association GDSA 77 dans le cadre de la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire (délibération n° CM_19_151)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la Commune et l'Association GDSA 77 ;
- **Autorise** le maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget pour 2020.

37. Convention de mécénat / parrainage pour la patinoire du Centre-ville - saison 2019 (délibération n° CM_19_152)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les conventions ci-annexées pour le mécénat ou le parrainage, les modalités de son soutien et de sa valorisation ;
- **Autorise** le maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la Ville pour 2019 et les suivants.

38. Rapport annuel 2018 de la Délégation de Service Public de l'Espace Prévert de l'association Espace Prévert Animation (délibération n° CM_19_153)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du rapport annuel retraçant l'activité de l'Espace Prévert - Scène du Monde pour l'exercice 2018.

39. Demande de subventions publiques pour les équipements culturels pour 2020 (délibération n° CM_19_154)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à solliciter pour l'année 2020 toutes subventions auprès de l'État (DRAC), de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne, pour mener à bien les activités de ces équipements culturels et à signer tous les documents et conventions y afférant.

40. Convention d'utilisation d'un local communal par la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne (délibération n° CM_19_155)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la convention de mise à disposition d'un local communal au profit de la DDFIP 77 ;
- **Autorise** le maire à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- **Dit que** les crédits et les recettes seront inscrits au budget 2020 et suivants.

41. Approbation du protocole d'engagement renforcé réciproque - Rénovation des Contrats de Ville de Grand Paris Sud 2019-2022 (délibération n° CM_19_156)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adoption du Protocole d'Engagement Renforcé Réciproque ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs aux actions ou opérations entrant dans ce cadre ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour les années 2019 à 2022, en dépenses et en recettes.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés publics

DÉCISIONS DU MAIRE - Année 2019

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N° projet	Date	Objet
DM_19_031	3 octobre 2019	Convention d'occupation du Domaine public entre la société la Poste et la Commune relative à un local sis 1, place du Miroir d'Eau
DM_19_032	17 octobre 2019	Détermination du prix de vente et des modalités de distribution du jus de fruits produits avec les fruits cultivés sur les sites gérés par la Ville
DM_19_033	18 octobre 2019	Création d'une régie de dépenses « menues dépenses des centres sociaux » de Savigny-le-Temple

MARCHES PUBLICS - Année 2019

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (articles L2121-12, L2122-22 4° et L2122-23 du code général des collectivités territoriales).

N°	Date	Objet	Prestataires	Montant HT	Durée
19-018	15 mai 19	Services de location et gestion d'une patinoire provisoire	Event Gestion Technique	64 240 €	De la notification au retrait des installations

La séance est levée le jeudi 12 décembre 2019 à 22h01.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au Secrétariat général et des Assemblées (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 19 décembre 2019

- Panneaux d'affichage municipaux (9 exemplaires)
- Dossier du Conseil municipal (1 exemplaire)
- Site Internet de la Ville (rubrique « Ma ville/Vos élus »)

Affichage en Mairie du 19 décembre 2019 au 20 février 2020 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 32
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 18 avril 2019

Légalement convoqué le 11 avril 2019, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 18 avril 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 24 élus

25 élus (à compter de la délibération n° CM_19_032)

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme BENSALÉM (à compter de la délibération n° CM_19_032), Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, M. CONQ, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, M. BRET, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, M. DIHNI, Mme BOULAY, Mme MAGNY, M. FRANCES, Mme FLADIN, M. FEVRE, Mme ABLIN, Mme MASSANGA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 11 élus

10 élus (à compter de la délibération n° CM_19_032)

Mme BENSALÉM à Mme PICHERY (pour la délibération n° CM_19_031)

Mme MONVILLE à Mme MUSSET

Mme BLUTEUX-PEPIN à Mme SEYMOUR-GALOU

M. FOSSO à M. COATTRIEUX

M. VANOT à M. CONQ

Mme GABAY à M. DIHNI

Mme BARUTEU à M. POLLET

Mme PAYS à Mme BOULAY

M. KITEBA SIMO à Mme PERIGAUD

M. SUBIRADA à Mme ABLIN

M. EL GAIED à M. FRANCES

Mme DELACOURT est désignée comme secrétaire de séance.

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. **Création de la commission extra-municipale d'étude des risques sur l'implantation des compteurs Linky (délibération n° CM_19_031)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** la création d'un comité consultatif intitulé : « Commission extra-municipale d'étude des risques sur l'implantation des compteurs Linky » ;
- **Dit** que la mission du comité consultatif est d'évaluer les risques liés à l'implantation des compteurs Linky, en terme de sécurité, de santé et de libertés individuelles ;
- **Prend acte** que le comité consultatif est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire ;
- **Décide** que le comité consultatif est composé dix membres, soit cinq conseillers municipaux dont le président, trois représentants d'associations locales et deux personnes qualifiées ;
- **Précise** que les membres du comité consultatif seront désignés par délibération ultérieure ;
- **Dit** que la durée du mandat des membres de la Commission extra-municipale d'étude des risques sur l'implantation des compteurs Linky ne peut excéder la limite de durée du mandat municipal.

II. **Approbation de l'adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives (fournitures de papier) avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (délibération n° CM_19_032)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes pour permettre l'acquisition de fournitures de papier ;
- **Approuve** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes habilitant la Communauté d'Agglomération GPS à attribuer, notifier et signer le marché public selon les modalités fixées dans la convention ;
- **Précise** que la Communauté d'Agglomération GPS Seine-Essonnes-Sénart est le coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre la Commission d'appel d'offres du groupement sera celle de la CA GPS ;
- **Autorise** le maire à signer la convention constitutive du groupement.

III. **Opération mixte regroupant une crèche et des logements au Centre-Ville : compléments de précision sur la vente et l'achat entre la commune et Uniti Habitat (délibération n° CM_19_033)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

2 voix contre : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Précise** que la vente approuvée par délibération n°CM_19_004 du 7 février 2019 porte sur une partie de la parcelle AT 226 et sur une partie de la parcelle AT 227 ;
- **Précise** que le prix de vente et le prix de d'achat déterminés par la délibération n°CM_19_004 du 7 février 2019 sont hors taxes ;
- **Décide** de désaffecter les biens susmentionnés dans un délai fixé par la promesse de vente ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer les promesses synallagmatiques de vente et d'achat ainsi que tous documents relatifs à affaire.

IV. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (délibération n° CM_19_034)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le PLU révisé ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

V. Droit de préemption urbain (délibération n° CM_19_035)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

33 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Décide** de modifier la portée territoriale du droit de préemption urbain institué par les délibérations n°88-108 en date du 30 novembre 1988, n°90-25 en date du 30 mars 1990, n°92-17 en date du 28 février 1992 et n°94-76 en date du 30 septembre 1994 ;
- **Approuve** l'application du droit de préemption urbain sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future du plan local d'urbanisme ;
- **Précise** que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le Département ;
- **Précise** que la présente délibération sera adressée au Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux.
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VI. Droit de préemption urbain renforcé (délibération n° CM_19_036)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

33 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Décide** de modifier la portée territoriale du droit de préemption urbain renforcé institué par la délibération n°99-59 en date du 25 juin 1999 ;
- **Approuve** l'application du droit de préemption urbain renforcé aux zones urbaines et les zones d'urbanisation future du plan local d'urbanisme ;
- **Précise** que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département ;
- **Précise** que la présente délibération sera adressée au Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII. Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial (délibération n° CM_19_037)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

33 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** la redéfinition du périmètre annexé de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité relatif au droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉCISIONS DU MAIRE - Année 2019

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_19_015	8 mars 19	Convention avec les collèges et lycées pour la mise à disposition d'équipements sportifs de la Ville
DM_19_016	22 mars 19	Tarification des services publics locaux 2019 de la Direction générale adjointe de l'Evenementiel et de l'Animation de la Ville – Printemps des Jardiniers
DM_19_017	28 mars 19	Convention de partenariat avec le collège Louis Armand
DM_19_018	4 avr. 19	Détermination du prix de vente de fruits et légumes produits par la ville de Savigny le Temple

MARCHES PUBLICS - Année 2019

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (articles L2121-12, L2122-22 4° et L2122-23 du code général des collectivités territoriales).

N°	Date	Objet	Prestataires	Montants HT	Durée
18-034	25 oct. 18	Marché public de travaux pour l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme	Lot 1 : Eurovia IDF Lot 2 : SPIE Lot 3 : Vieux-Champagne Paysages lot 4 : infructueux	< 221 000 €	10 mois
19-011	26 mars 19	Contrat de maintenance sécurité dur mur d'escalade entre la marque Pyramide et la Ville de Savigny-le-Temple	Marque Pyramide	< 25 000 €	2 ans
19-012	26 mars 19	Installation d'un MITEL MIVOICE 5000 Cloud, d'un accès fibre et location avec contrat de maintenance par Sudelphone pour Savigny-le-Temple	Sudelphone	< 25 000 €	2 ans

La séance est levée le jeudi 18 avril 2019 à 20h29.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 25 avril 2019

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 25 avril 2019 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 32
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 20 juin 2019

Légalement convoqué le 13 juin 2019, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 24 élus

23 élus (des délibérations n° CM_19_040 à n° CM_19_042, n°CM_19_046 à n° CM_19_049 et n° CM_19_076 à CM_19_077)

Mme PICHERY (sauf pour les délibérations n° CM_19_046 à n° CM_19_049), M. COATTRIEUX, Mme BENSALÉM (jusqu'à la délibération n° CM_19_052), Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. CONQ, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, M. BRET, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, Mme MAGNY, M. FRANCES (sauf pour les délibérations n° CM_19_040 à n° CM_19_042 et n° CM_19_076 à n° CM_19_077), Mme FLADIN, Mme GABAY, Mme PAYS, M. ROY, M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme MASSANGA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF (à partir de la délibération n° CM_19_057)

formant la majorité des membres en exercice.

Avait donné pouvoir : 8 élus

7 élus (des délibérations n° CM_19_040 à n° CM_19_042, n°CM_19_046 à n° CM_19_049 et n° CM_19_076 à CM_19_077)

9 élus (des délibérations n° CM_19_053 à n° CM_19_056)

Mme BENSALÉM à M. COATTRIEUX (à compter de la délibération n° CM_19_053)

Mme MONVILLE à Mme MAGNY

Mme BLUTEUX-PEPIN à M. BRIARD

Mme BOULAY à Mme SEYMOUR-GALOU

M. FOSSO à Mme GABAY

M. VANOT à M. CONQ

M. SUBIRADA à Mme PICHERY (sauf pour les délibérations n° CM_19_046 à n° CM_19_049)

M. EL GAIED à M. FRANCES (sauf délibérations n°CM_19_040 à n°CM_19_042 et n°CM_19_076 à n°CM_19_077)

Mme BEDHIAF à M. KITEBA SIMO (jusqu'à la délibération n° CM_19_056)

Etaient absents : 3 élus

5 élus (des délibérations n° CM_19_040 à n° CM_19_042, n°CM_19_046 à n° CM_19_049 et n° CM_19_076 à CM_19_077)

M. POLLET, M. FRANCES (des délibérations n° CM_19_040 à n°C M_19_042 et n° CM_19_076 à n° CM_19_077), Mme BARUTEU, Mme ABLIN, M. EL GAIED (des délibérations n° CM_19_040 à n° CM_19_042 et n° CM_19_076 à n° CM_19_077)

Mme PICHERY et M. SUBIRADA (pour les votes des comptes administratifs - *article L2121-14 du CGCT*)

M. ROY est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au Conseil de discipline de recours des agents contractuels (délibération n° CM_19_038)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Désigne** Mme Bernadette Boulay comme représentante de la commune pour siéger au CDR du CIG de la Petite Couronne.

II. Convention financière entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et la Commune - Orthophotographie 2019 (délibération n° CM_19_039)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de participation financière à passer avec la CA GPS pour la mise à disposition et l'utilisation de l'orthophotographie 2019 correspondant au territoire de la commune ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention.

III. Compte de gestion du budget annexe du Café-musiques l'Empreinte du Trésorier principal pour 2018 (délibération n° CM_19_040)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV. Compte de gestion du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire du Trésorier principal pour 2018 (délibération n° CM_19_041)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

V. Compte de gestion du budget annexe du restaurant administratif du Trésorier principal pour 2018 (délibération n° CM_19_042)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VI. Compte de gestion du budget principal Ville du Trésorier principal pour 2018 (délibération n° CM_19_043)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VII. Droit à la formation des élus : débat annuel 2019 (délibération n° CM_19_044)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et vote le tableau récapitulatif des actions de formation pour l'année 2018 et le débat sur le droit à la formation des conseillers municipaux pour l'année 2019 conformément aux orientations définies par le Conseil municipal ;

- **Détermine** les crédits ouverts pour l'année 2019 au titre du droit à la formation des élus (article 6532 et 6535) à 7,58 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la collectivité (article 6531) ;
- **Dit** que les crédits pour l'année 2019 sont inscrits au budget primitif.

VIII. Bilan des cessions et acquisitions 2018 (délibération n° CM_19_045)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du bilan annexé des cessions et acquisitions immobilières de la commune pour l'année 2018 ;
- **Précise** que ce bilan est annexé au compte administratif de la commune pour l'année 2018.

IX. Budget annexe Café-musiques l'Empreinte : compte administratif pour 2018 (délibération n° CM_19_046)

Sur proposition de M. Daniel Coattrieux, et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget annexe du Café-musiques l'Empreinte pour l'année 2018, conformément au document annexé.

X. Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire : compte administratif pour 2018 (délibération n° CM_19_047)

Sur proposition de M. Daniel Coattrieux, et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget du Complexe festif Le Millénaire pour l'année 2018, conformément au document annexé.

XI. Budget annexe du restaurant administratif : compte administratif pour 2018 (délibération n° CM_19_048)

Sur proposition de M. Daniel Coattrieux, et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget annexe du restaurant administratif pour l'année 2018, conformément au document annexé.

XII. Budget principal Ville : compte administratif pour 2018 (délibération n° CM_19_049)

Sur proposition de M. Daniel Coattrieux, et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget de la ville pour l'année 2018, conformément au document annexé.

XIII. Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour 2018 (délibération n° CM_19_050)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Prend acte et vote** l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2018 en vue du développement social urbain, telle qu'elle ressort du tableau annexé.

XIV. Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour 2018 (délibération n° CM_19_051)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Prend acte et vote** l'utilisation de la Dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France reçue en 2018 pour l'amélioration des conditions de vie des habitants, telle qu'elle ressort du tableau annexé.

XV. Effacement de dettes suite à des créances irrécouvrables (délibération n° CM_19_052)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et accepte l'admission en non-valeur des créances éteintes suivantes :

Ordonnance / Commission de surendettement	Montant
du 13 juillet 2018	249,06 €
n° 16/609	3 909,24 €
du 15 mai 2018	2 101,06 €
Convocation du 17 avril 2019	1 524,90 €
TOTAL	7 784,26 €

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2019, chapitre 65, article 6542.

XVI. Budget principal Ville 2019 : décision modificative n°1 (délibération n° CM_19_053)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget primitif pour 2019 conformément au tableau annexé.

XVII. Concours du Comptable public : attribution d'indemnité de conseil (délibération n° CM_19_054)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de demander le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **Décide** d'attribuer au Comptable public une indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- **Précise** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Yves CHANCENOTTE, comptable public ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette indemnité ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019, en dépenses et en recettes : code fonctionnel : 020, chapitre : 011, article : 6225.

XVIII. Adhésion à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (délibération n° CM_19_055)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion de Savigny-le-Temple à l'AFIGESE-CT ;
- **Désigne** la Directrice des Ressources Financières comme représentante de la collectivité au sein de l'association ;
- **Dit** que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011, compte 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget.

XIX. Attribution de subventions aux associations (délibération n° CM_19_056)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
27 voix pour

3 abstentions : M. FEVRE, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

2 pas de participation au vote : M. GAUDIN (pour ASPS plongée), M. KITEBA SIMO (pour Salle 176)

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau dessous, pour un montant de 50 000 euros :

Associations	Subventions
Savigny-le-Temple Echecs	2 000,00 €
Les Elfines	1 500,00 €
ASPS plongée	1 500,00 €
Les croqueurs de Pommes de la Brie et du Gâtinais	3 000,00 €
Salle 176 <i>subvention pour le matériel de la nouvelle salle</i>	42 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €

- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 du budget 2019.

XX. Application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020 (délibération n° CM_19_057)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs sur la TLPE, conformément au tableau annexé ;
- **Décide** d'exonérer de la TLPE les enseignes dont la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
- **Décide** d'appliquer une réfaction à hauteur de 50 % de la TLPE pour les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ;
- **Confirme** l'exonération de la TLPE, les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage et ceux apposés sur le mobilier urbain ;
- **Dit** que le recouvrement de la taxe s'effectuera par un titre de recettes à compter du 1^{er} septembre 2020 sur la base de la déclaration annuelle déposée avant le 1^{er} mars pour les supports existants au 1^{er} janvier 2020 et dès le dépôt de la déclaration pour les supports créés en cours d'année au prorata temporis ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la ville pour l'année 2020, sur les codes et chapitres correspondants.

XXI. Transfert de propriété entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et la commune portant sur les groupes scolaires Les Ormes et Sidonie Talabot (délibération n° CM_19_058)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition, à titre gratuit, des équipements et assiettes foncières suivants :
 - équipement et assiette foncière du groupe scolaire « Les Ormes », sis 3, place des Ecrins à Savigny-le-Temple, sur une parcelle cadastrée section AB n°256 ;
 - équipement : groupe scolaire « Sidonie Talabot », sis 31, rue de Melun à Savigny-le-Temple, sur des parcelles cadastrées section BA n°446, BA n°447, BA n°448 et BA n°449 ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte administratif pour le groupe scolaire « Les Ormes » et le procès-verbal de transfert pour le groupe scolaire « Sidonie Talabot ».

XXII. Renouvellement urbain du Miroir d'Eau : déclassement de la parcelle section AD n°333 (délibération n° CM_19_059)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le déclassement de la parcelle cadastrée section AD n°333 pour une superficie d'environ 294 m² ;
- **Approuve** l'intégration de ce terrain dans le domaine privé.

XXIII. Renouvellement urbain du Miroir d'Eau : échange de parcelles entre la commune et la copropriété des Terres Noires (délibération n° CM_19_060)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'échange de parcelles entre la commune et la copropriété dite des « Terres Noires », correspondant d'une part à la vente de la parcelle publique cadastrée section AD n°333 pour une superficie d'environ 294 m², et d'autre part à l'acquisition des parcelles privées cadastrées section AD n°335 et section AD n°336 d'une superficie respective d'environ 431 m² et 18 m² ;
- **Précise** que cet échange est réalisé sans soulte.

XXIV. Opération de renouvellement urbain des Fontaines : déclassement du domaine public des lots 1 et 2 (délibération n° CM_19_061)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le déclassement des lots 1 et 2 représentés sur le plan annexé, relatifs au projet de renouvellement urbain du centre commercial « les Fontaines », pour une superficie respective d'environ 5 709 m² et 806 m² ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XXV. Opération de renouvellement urbain des Fontaines : avenant à la promesse synallagmatique de vente entre la commune et l'EPFIF (délibération n° CM_19_062)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** les modifications après à la promesse synallagmatique de vente conclue le 13 avril 2018, entre la commune et l'EPFIF concernant le projet de renouvellement du centre commercial les Fontaines » :
« la libération juridique de l'immeuble acquis par l'EPFIF, correspondant au centre commercial existant, initialement fixée au 31 juillet 2019 au plus tard, est reportée au 31 décembre 2019 au plus tard » ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse et tous actes relatifs à cette affaire.

XXVI. Opération de renouvellement urbain des Fontaines : avenant à la promesse synallagmatique de vente entre la commune et la société SPIRIT (délibération n° CM_19_063)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** les modifications après relatives à la promesse synallagmatique de vente conclue le 13 avril 2018 entre la commune et la société SPIRIT Immobilier concernant le projet de renouvellement du centre commercial « les Fontaines » :
 - le prononcé du déclassement, initialement fixé au plus tard au 31 mars 2019, est reporté au 30 septembre 2019 au plus tard ;
 - la délivrance des arrêtés relatifs au permis de construire et l'obtention des permis de construire définitifs, établies dans la promesse de vente respectivement au 30 mars 2019 et 31 juillet 2019 au plus tard, sont différées respectivement au 31 juillet 2019 et au 30 novembre 2019 au plus tard ;
 - la libération juridique de l'immeuble acquis par l'EPFIF, correspondant au centre commercial existant, est ajournée au 31 décembre 2019 au plus tard, au lieu du 31 juillet 2019 inscrit dans la promesse de vente ;
 - la signature de l'acte de vente 1, portant sur l'immeuble communal composé notamment d'une partie du parc de stationnement et des voies desservant le centre commercial « Les Fontaines », fixée initialement au plus tard au 31 juillet 2019, est reportée au 31 décembre 2019 ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse et tous actes relatifs à cette affaire.

XXVII. Engagement zéro phytosanitaire dans le cadre de l'inscription au trophée ZERO PHYT'Eau (délibération n° CM_19_064)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la participation de la ville au Trophée « Zéro Phyt'Eau » ;
- **Décide** de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics ;
- **S'engage** à fournir annuellement au Département les données sur ces pratiques.

XXVIII. Approbation de l'adhésion au groupement de commandes pour des prestations de fourniture et de livraison de sel de déneigement (délibération n° CM_19_065)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes relatif à la fourniture et la livraison de sel de déneigement ;
- **Approuve** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes habilitant la commune de Lieusaint à attribuer, notifier et signer le marché selon les modalités fixées dans la convention ;
- **Précise** que la commune de Lieusaint est le coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre la Commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Lieusaint ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

XXIX. Approbation de l'adhésion au groupement de commandes pour des prestations de transport collectif avec mise à disposition de chauffeur (délibération n° CM_19_066)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes portant sur des prestations de transport collectif avec mise à disposition de chauffeur ;
- **Approuve** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes habilitant la commune de Cesson à attribuer, notifier et signer le marché public selon les modalités fixées dans la convention ;
- **Précise** que la commune de Cesson est le coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre la Commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Cesson ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

XXX. Conventions de mise à disposition du personnel du CCAS (délibération n° CM_19_067)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Informe** le Conseil municipal du projet de mise à disposition de Mmes Laura DAILLY, rédacteur territorial, Lydie HENNE, adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, Isabelle BOURDELIER, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, Aude EL OUARET, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et M. Jérôme MALLARD, adjoint technique principal 2^{ème} classe, appelé(e)s à exercer les missions de service public relevant des compétences du CCAS ;
- **Prend acte** que la ville recouvrera auprès du CCAS l'intégralité du traitement et des charges afférentes à la rémunération des personnels précités ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la ville et du CCAS pour l'année 2019 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

XXXI. Ajustement de postes et mise à jour des tableaux des effectifs (délibération n° CM_19_068)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de la mise en place de deux tableaux des effectifs annexés correspondant à la création et la suppression de postes à compter du 1^{er} juillet 2019 :

1. POSTES PERMANENTS

A) REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS

CABINET DU MAIRE

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif , à temps complet (poste 787)

Direction communication

Création d'un emploi permanent de technicien, à temps complet (poste 309)

Direction de la tranquillité publique

Création d'un emploi permanent de rédacteur principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 65)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Création d'un emploi permanent d'attaché principal à temps complet (poste 33)

Direction Jeunesse

Suppression d'un emploi non permanent d'adulte relais, à temps complet (poste 848)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet (poste 848), *en vue de résorber l'emploi précaire*

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet, (poste 417)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction Petite Enfance

Création d'un emploi permanent de puéricultrice, à temps complet (poste 883), *pour permettre le recrutement d'un (e)coordinateur(rice) petite enfance*

Direction de l'Éducation

Suppression d'un emploi permanent d'attaché principal, à temps complet (poste 883)

Service des affaires scolaires

Création d'un emploi permanent de rédacteur, à temps complet (poste 880), pour permettre le recrutement d'un responsable des affaires scolaires

Service des ATSEM

Création d'un emploi permanent de rédacteur, à temps complet (poste 417), pour permettre le recrutement d'un responsable du service ATSEM

Service Restauration/Entretien

Création d'un emploi permanent de rédacteur, à temps complet, (poste 608), *pour permettre le recrutement d'un responsable service restauration entretien*

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 309), *pour recruter un graphiste*

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 914)

Service des temps périscolaires

Création d'un emploi permanent de rédacteur, à temps complet (poste 12), pour permettre le recrutement d'un responsable service des temps scolaires.

POLE RESSOURCES

Suppression d'un emploi permanent d'attaché principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 33)

Direction des ressources humaines

Suppression d'un emploi permanent de rédacteur, à temps complet (poste 65)

Equipe d'appui

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet (poste 787)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 11)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint animation principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 617)

Direction des ressources financières

Suppression d'un emploi d'attaché territorial, à temps complet (poste 12)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE ÉVÉNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction plateforme technique

Suppression d'un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe (poste 484)

Service technique des sports

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 11)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 483)

Direction Mouvement associatif et événementiel

Service Vie Associative et évènements de la ville

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 483)

Direction Animation

Création d'un emploi permanent d'adjoint animation principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 617)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Suppression d'un emploi permanent, d'attaché territorial à temps complet (poste 880)

Direction développement et urbanisme

Service Urbanisme

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 914), en vue de permettre le recrutement d'un agent urbanisme

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX SOLIDARITÉS

Suppression d'un emploi permanent d'attaché territorial, à temps complet (poste 608)

Service Habitat - Logements

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique (poste 484), pour la mise en place d'une gestion urbaine de proximité avec les bailleurs.

B) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Éducation

Service Restauration/Entretien

Suppression d'un emploi permanent d'atsem principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 206)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 206)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Direction du bâtiment

Suppression d'un emploi permanent, d'agent de maîtrise principal, à temps complet (poste 460)

Création d'un emploi permanent, d'adjoint technique principal 1ère classe (poste 460) liée à la mobilité.

C) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE FILIÈRE

CABINET DU MAIRE

Direction de la tranquillité publique

Service police municipale

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 784)

Création d'un emploi permanent de gardien-brigadier, à temps complet (poste 784), liée à une demande de changement de filière

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Éducation

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 229)

Création d'un emploi permanent d'atsem principale de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 229), liée à une demande d'intégration directe

2. POSTES NON PERMANENTS

A) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ(ARTICLE 3-ALINÉA 1)

Les postes ci-dessous sont créés pour une durée déterminée de 12 mois, pour assurer la rentrée 2019-2020.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Éducation

Service des temps périscolaires (34 postes)

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (31h51 annualisées) (poste 838) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création de 6 emplois non permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (30h27 annualisées) (poste 388/827/844/861/820/875) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (29h06 annualisées) (poste 874) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (29h annualisées) (poste 824) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h25 annualisées) (poste 885) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h11 annualisées) (poste 382) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (26h06 annualisées) (poste 833) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (25h26 annualisées) (poste 859) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (25h10 annualisées) (poste 873) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (22h47 annualisées) (poste 391) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création de 7 emplois non permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (21h57 annualisées) (postes 857/835/862/872/856/852/388) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (19h28 annualisées) (poste 1030) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création de 2 emplois non permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (19h10 annualisées) (postes 837/803) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (18h04 annualisées) (poste 839) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (17h46 annualisées) (poste 1045) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (8h37 annualisées) (poste 431) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (30h27 annualisées) (poste 831) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (21h57 annualisées) (poste 843) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (20h annualisées) (poste 853) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (20 h annualisées) (poste 851) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (6h39 annualisées) (poste 1027) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet (6h39 annualisées) (poste 1033) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Service des affaires scolaires

Ces postes ci-dessous sont créés pour une durée déterminée de 12 mois, pour animer les ateliers d'accompagnement à la scolarité.

Création de trois emplois non permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (9h45 annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création de 2 emplois non permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet (6h30 annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE ÉVÉNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction Animation

Service animation sportive

Ces postes ci-dessous sont créés pour une durée déterminée de 12 mois, pour assurer l'encadrement des activités sportives au sein de l'Ecole Multi-sports.

Création de cinq emplois non permanents d'éducateur des APS à temps non complet (2h00 annualisée) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 312*

Service animation sociale

Ces postes sont créés pour une durée déterminée de 12 mois, pour animer les ateliers d'accompagnement à la scolarité et autres ateliers organisés par les centres sociaux.

Maison de quartier Gaston Variot

AEPS Elémentaire

Création de 2 emplois d'adjoint d'animation, non permanents, temps incomplet (6h67 annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

AEPS Elémentaire et collègue

Création de 4 emplois d'adjoint d'animation, non permanents, temps incomplet (6h67 annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Animation famille et petite enfance

Création de 2 emplois d'adjoint d'animation, non permanents, temps incomplet (7h98 annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Centre Social Françoise Dolto

AEPS Elémentaire

Création de 5 emplois d'adjoint d'animation, non permanents, temps incomplet (7h annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

AEPS Elémentaire+Animation ludothèque+ animation enfance

Création de 1 emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (13h78 annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

AEPS Elémentaire+Animation ludothèque+ animation enfance

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (12h79 annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

AEPS Elémentaire+Animation ludothèque+ animation enfance

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (8h75 annualisées) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

AEPS Elémentaire+ animation enfance

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (8h85annualisées) -
Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

AEPS Collège et lycée

Création de 2 emplois d'adjoint d'animation, non permanents, temps incomplet (4h37annualisées) -
Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

AEPS Collège et lycée+animation jeunesse

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (8h31 annualisées) -
Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Atelier éveil musical

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (2h62 annualisées) -
Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Atelier Journal Adultes

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (3h68 annualisées) -
Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Atelier Slam

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (1h01 annualisée) -
Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Ateliers sur les deux structures (Dolto et Variot)

Atelier Gym douce

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (3h87 annualisées) -
Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

Atelier apprentissage de la langue anglaise

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, non permanent, temps incomplet (6h45 annualisées) -
Echelon 1, indice de rémunération : IM 326

B) ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (ARTICLE 3- ALINÉA 2) :

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction Jeunesse

BAFA

Création de 20 emplois non permanents, d'adjoints d'animation, à temps complet, pour une durée de 1 mois sur la période estivale dans le cadre de la politique jeunesse, afin d'accompagner les jeunes savigniens dans le processus BAFA - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Accueil Structure

Pour assurer les activités estivales auprès du public, il est proposé les créations suivantes :

Création de 8 emplois non permanents, d'adjoints d'animation, à temps complet pour une durée de 1 mois (juillet) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création 4 emplois non permanents d'adjoints d'animation, à temps complet, pour une durée de 1 mois (août) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Séjours vacances

Création de 2 emplois non permanents d'adjoints d'animation, à temps complet, pour la période estivale (juillet) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création de 4 emplois non permanent d'adjoints d'animation, à temps complet, pour la période estivale (août) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE ÉVÉNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction Animation

Village été

Création de 7 emplois non permanents d'adjoint d'animation, à temps complet, dans le cadre du village d'été (du 16 juillet au 9 août 2019) - *Echelon 1, indice de rémunération : IM 326*

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Éducation

Service Restauration/Entretien

Pour assurer l'entretien intensif d'été dans les différentes structures de la collectivité

Création de 4 emplois non permanents d'adjoint technique, à temps incomplet (20h hebdomadaire), pour la période estivale (juillet) - *Échelon 1, indice de rémunération : IM 326*

Création de 4 emplois non permanents d'adjoint technique, à temps incomplet (20h hebdomadaire), pour la période estivale (Août) - *Échelon 1, indice de rémunération : IM 326*

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

XXXII. Renouvellement de l'agrément CAF du Relais d'Assistants Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfant-Parents (délibération n° CM_19_069)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la demande de renouvellement d'agrément du RAM de la Ville présentée à la CAF de Seine-et-Marne pour une durée de quatre ans ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XXXIII. Conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 (délibération n° CM_19_070)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'ensemble des termes de la convention d'objectifs et de financement pour chacun des établissements de la ville ;
- **Autorise** le maire à signer les présentes conventions, les annexes permettant de fixer les personnes habilitées à traiter les données sur le portail CAF partenaires, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019, en recette :
 - Code fonctionnel : 64 ;
 - Chapitre : 70, article : 70 662.

XXXIV. Convention d'objectifs et de financement du Relais des Assistants Maternelles du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023 (délibération n° CM_19_071)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'ensemble des termes de la convention d'objectifs et de financement pour chacun des établissements de la ville ;
- **Autorise** le maire à signer les présentes conventions, les annexes permettant de fixer les personnes habilitées à traiter les données sur le portail CAF partenaires, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019, en recette :
 - Code fonctionnel : 64 ;
 - Chapitre : 70, article : 70 662.

XXXV. Approbation du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs et de la restauration scolaire (délibération n° CM_19_072)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 voix contre : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le règlement intérieur des accueils périscolaires, de loisirs et de la restauration scolaire ;
- **Autorise** le maire à signer les règlements.

XXXVI. Demande d'agrément CAF pour la Maison des Droits de l'Homme (délibération n° CM_19_073)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la demande d'agrément pour la Maison des Droits de l'Homme de la Ville présentée à la CAF de Seine-et-Marne au titre des années 2020-2022 ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XXXVII. Contrat d'objectifs avec les Croqueurs de Pommes de la Brie et du Gâtinais (délibération n° CM_19_074)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de contrat d'objectifs établi avec l'association des Croqueurs de Pommes de la Brie et du Gâtinais ;
- **Autorise** le maire à signer le présent contrat d'objectifs ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

XXXVIII. Contrat d'objectifs avec l'association Groupe d'Habitants Solidaires (délibération n° CM_19_075)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le contrat d'objectifs établi avec GHS ;
- **Autorise** le maire à signer la présent contrat d'objectifs ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la ville, chapitre 65, article 6574.

XXXIX. Contrat d'objectifs avec l'association Union d'Outre-Mer de Sénart (délibération n° CM_19_076)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
1 pas de participation au vote : Mme SEYMOUR-GALOU

- **Approuve** le projet de convention établi avec l'Union Outre-Mer de Sénart ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif de la ville, chapitre 65, article 6474, fonction 024.

XL. Contrat d'objectifs avec l'association Cirque Boules et Balles (délibération n° CM_19_077)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le contrat d'objectifs établi avec l'association Cirque Boules et Balles ;
- **Autorise** le maire à signer le présent contrat d'objectifs ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitifs de la ville, chapitre 65, article 6574, fonction 024.

XLI. Renouvellement de l'agrément CAF des centres sociaux (délibération n° CM_19_078)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la demande de renouvellement d'agrément des deux centres sociaux de la Ville présentée à la CAF de Seine-et-Marne au titre des années 2020-2023 ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XLII. Convention avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris pour le projet Démon (délibération n° CM_19_079)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris pour le projet Démon ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondant au budget de la Ville pour 2019 et les suivants.

XLIII. Convention entre la ville et Valophis pour la réservation de logements sociaux neufs du contingent intercommunal mis à disposition de la Ville du programme du Miroir d'Eau (délibération n° CM_19_080)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les termes de la convention ;
- **Autorise** le maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette affaire.

XLIV. Adhésion annuelle au Fonds de Solidarité Logement (délibération n° CM_19_081)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'adhésion de la Commune au FSL pour l'année 2019 ;
- **Autorise** le maire à signer la convention.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

XLV. Rapport annuel de la commission Communale pour l'Accessibilité - année 2018 (délibération n° CM_19_082)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte et vote** le rapport annuel de la CCA pour l'année 2018.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés publics

DÉCISIONS DU MAIRE - Année 2019

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_19_019	7 mai 19	Avenant n°3 à la convention d'occupation précaire pour une alimentation générale au Miroir d'Eau

MARCHES PUBLICS - Année 2019

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (articles L2121-12, L2122-22 4° et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

N°	Date	Objet	Prestataires	Montant HT	Durée
18-034	25 oct. 18	Marché public de travaux pour l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme	Lot 1 : Eurovia IDF Lot 2 : SPIE Lot 3 : Vieux-Champagne Paysages Lot 4 : infructueux	< 5 548 000 € correction	10 mois

N°	Date	Objet	Prestataires	Montant HT	Durée
19-017	29 avr. 19	Convention entre le Millénaire et les concerts de poches	Les Concerts de Poche	< 25 000 €	14 avr. 19

La séance est levée le jeudi 20 juin 2019 à 22h24.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au Secrétariat général et des Assemblées (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 27 juin 2019

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 27 juin 2019 au 27 août 2019 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 30
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 26 septembre 2019

Légalement convoqué le 19 septembre 2019, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 26 septembre 2019 à 20h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 28 élus

**27 élus (pour les délibérations n° CM_19_107, CM_19_111 et CM_19_112)
26 élus (pour la délibération n° CM_19_106)**

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, M. CONQ, M. COTTY (sauf délibérations n° CM_19_111 et n° CM_19_112), M. GAUDIN, M. M'PENDJA, M. BRET, M. LESUISSE, Mme ARNAULT (sauf délibérations n° CM_19_106 et n° CM_19_107), Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, M. FRANCES, Mme FLADIN, Mme AKROUT, Mme GABAY, M. ROY, M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme MASSANGA, Mme PERIGAUD, M. EL GAIED (sauf pour la délibération n° CM_19_106)

formant la majorité des membres en exercice.

Avait donné pouvoir : 6 élus

5 élus (pour les délibérations n° CM_19_106 à n° CM_19_107)

M. BRIARD à Mme SEYMOUR-GALOU

Mme BLUTEUX-PEPIN à Mme ARNAULT (sauf pour les délibérations n° CM_19_106 à n° CM_19_107)

Mme MUSSET à M. GAUDIN

M. VANOT à M. CONQ

Mme PAYS à M. ROY

Mme BEDHIAF à M. KITEBA SIMO

Etaient absents : 1 élu

2 élus (pour les délibérations n° CM_19_111 et CM_19_112)

3 élus (pour la délibération n° CM_19_107)

4 élus (pour la délibération n° CM_19_106)

Mme BLUTEUX-PEPIN (pour les délibérations n° CM_19_106 à n° CM_19_107), M. COTTY (pour les délibérations n° CM_19_111 à n° CM_19_112), Mme ARNAULT (pour les délibérations n° CM_19_106 à n° CM_19_107), Mme ABLIN, M. EL GAIED (pour la délibération n° CM_19_106)

M. POLLET est désigné comme secrétaire de séance.

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

1. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal (délibération n° CM_19_083)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** son règlement intérieur modifié.

2. Modification de la composition de l'une des commissions municipales suite au décès d'un conseiller municipal (délibération n° CM_19_084)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Désigne** le membre suivant :
 - Commission municipale au Développement urbain durable et à l'Aménagement : Paulin Roy.

3. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres suite au décès d'un conseiller municipal (délibération n° CM_19_085)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Déclare** élu membre titulaire de la CAO : Bernadette Boulay.

4. Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suite au décès d'un conseiller municipal (délibération n° CM_19_086)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Désigne** le membre de la CCSPL suivant : Paulin Roy.

5. Désignation d'un membre du conseil municipal dans les organismes extérieurs suite au décès d'un conseiller municipal (délibération n° CM_19_087)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Désigne** les membres du conseil municipal suivants pour siéger dans les organismes extérieurs :
 - Comité de jumelage Savigny-Sans-Frontières : Fabrice Subirada
 - Conseil d'école maternelle Désirée Clary (membre titulaire) : Isabelle Gabay
 - Conseil d'administration du lycée Pierre Mendès France (membre suppléant) : Fabrice Subirada
 - SDESM - Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (membre titulaire) : Paulin Roy

6. Désignation des membres de la commission d'indemnisation amiable T Zen 2 (délibération n° CM_19_088)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Désigne** comme représentants de la Commune au sein de la Commission d'Indemnisation Amiable, les membres suivants :
 - à voix *délibérative* : Fabrice Subirada, titulaire, et Alain Briard, suppléant,
 - à voix *consultative* : un référent technique de la Direction générale adjointe des Services Techniques et de l'Urbanisme ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à cette affaire.

7. Adhésion à la Coopérative Bio d'Île-de-France (délibération n° CM_19_089)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion à la Coop Bio Île-de-France à compter de sa prochaine assemblée générale en 2020 ;
- **Désigne** Morgan Conq en qualité de représentant de la Commune auprès de la société coopérative d'intérêt collectif « La coopérative Bio d'Île de France »
- **Autorise** le maire à signer la demande de souscription à la Coop Bio Île-de-France à raison de dix parts de 50 euros chacune, conformément aux autres sociétaires ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits dans le prochain exercice sur le compte 833 AGRI.

8. Convention de financement des équipements d'accueil du jeune enfant entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_19_090)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'ensemble des termes des conventions de financement ;
- **Autorise** le maire à signer les conventions pour l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

9. Budget principal Ville 2019 : décision modificative n°2 (délibération n° CM_19_091)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n° 2 au budget primitif pour 2019 conformément au tableau ci-annexé.

10. Budget Ville 2019 : admissions en non-valeur (délibération n° CM_19_092)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** l'admission en non-valeur pour un montant de 31 450,42 euros des créances présentées par le comptable public ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2019, chapitre 65, article 6541, des codes fonctionnels concernés.

11. Ajustement de postes et mise à jour des tableaux des effectifs (délibération n° CM_19_093)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de la mise en place de deux tableaux des effectifs ci-annexés correspondant à la création et la suppression de postes à compter du 1^{er} octobre 2019 :

I. POSTES PERMANENTS

A) REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS

CABINET DU MAIRE

Direction de la proximité et cadre de vie

Prévention et sécurité

Suppression d'un emploi non permanent d'adulte relais, à temps complet (poste 765)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 765), *en vue de résorber l'emploi précaire*

Suppression d'un emploi non permanent d'adulte relais, à temps complet (poste 769)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 769), *en vue de résorber l'emploi précaire*

Suppression d'un emploi non permanent d'adulte relais, à temps complet (poste 845)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 845), *en vue de résorber l'emploi précaire*

Police municipale

Suppression d'un emploi permanent de gardien brigadier, à temps complet (poste 776)

Cadre de vie

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 412)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction jeunesse

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 412)

Coordination 11/17 ans

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 776), *pour renforcer les équipes d'animation sur les accueils*

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 395), *pour permettre la création d'un poste d'éco-animateur en vue de sensibiliser la jeune population à la protection de la nature*

Création d'un emploi permanent d'animateur, à temps complet (poste 192), *pour permettre le remplacement du Directeur des Cités Unies*

Structure des Cités Unies

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 395)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction petite enfance

Crèche Collective

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 616), *pour permettre une mobilité interne*

Multi accueil Gaston Variot

Suppression d'un emploi permanent d'éducatrice de jeunes enfants 1^{ère} classe, à temps complet (poste 648)

Direction de l'Éducation

Suppression d'un emploi permanent de rédacteur principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 194)

Suppression d'un emploi permanent de rédacteur, à temps complet (poste 192)

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 78), *pour permettre une mobilité interne*

Création d'un emploi permanent d'éducatrice de jeunes enfants 1^{ère} classe, à temps complet (poste 648)

Restauration/Entretien

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique, à temps complet (poste 282)

POLE RESSOURCES

Direction ressources financières

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 78)

Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet, (poste 135), *pour permettre une mobilité interne*

Direction des Ressources Humaines

Équipe d'appui

Création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps complet (poste 282), *pour renforcer l'équipe d'appui*

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Opération domaine public

Suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet (poste 135)

Direction Bâtiment

Création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 194), *pour permettre une mobilité interne*

Direction CTM Etain

Propreté urbaine

Suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet (poste 163)

Espaces verts

Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet (poste 163), *pour permettre le recrutement d'un ouvrier agricole pour la zone maraîchère*

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction mouvement associatif et événementiel

Espaces associatifs

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 616)

B) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT

CABINET DU MAIRE

Direction communication

Suppression d'un emploi d'attaché territorial, à temps complet (poste 20)

Création d'un emploi de rédacteur territorial, à temps complet (poste 20)

POLE RESSOURCES

Direction des Ressources Humaines

ADEC

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 62)

Création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet (poste 62)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Direction CTM Etain

Voirie

Suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet (poste 174),

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 174),

Espaces verts

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet (poste 139)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique 1^{ère} classe, à temps complet (poste 139)

Suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet (poste 163)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 163)

Direction Développement et urbanisme

Suppression d'un emploi permanent d'ingénieur territorial, à temps complet (poste 90)

Création d'un emploi permanent de technicien territorial, à temps complet (poste 90)

C) TRANSFORMATION D'UN EMPLOI LIÉE A UNE DEMANDE D'INTÉGRATION DIRECTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Education

ATSEM

Suppression d'un permanent emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 236)

Création d'un emploi permanent d'ATSEM principale de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 236)

**D) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE GRADE
effectivité au 1^{er} décembre 2019**

Catégorie A

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction Petite enfance

Suppression d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants 2^{ème} classe, à temps complet (poste 684)

Création d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants 1^{ère} classe, à temps complet (poste 684)

Catégorie B

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Éducation

Suppression d'un emploi permanent d'animateur, à temps complet (poste 367)

Création d'un emploi permanent d'animateur principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 367)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction Animation

Centre social Françoise Dolto

Suppression d'un emploi permanent de rédacteur, à temps complet (poste 624)

Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 624)

Catégorie C

Direction de la tranquillité publique

Service police municipale

Suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise, à temps complet (poste 782)

Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet (poste 782)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat général et des assemblées

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 6)

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 6)

Direction Jeunesse

Coordination 11/17 ans

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 390)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 390)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 395)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 395)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction petite enfance

Crèche collective

Suppression d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 656)

Création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 656)

Suppression d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 674)

Création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 674)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 683)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 683)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 616)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 616)

Direction de l'Éducation

ATSEM

Suppression d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 221)

Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 221)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 234)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 234)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 235)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 235)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 230)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 230)

Restauration / Entretien

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 298)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 298)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 303)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 303)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 340)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 340)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 344)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 344)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 318)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 318)

Suppression d'un emploi permanent d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 289)

Création d'un emploi permanent d'agent social principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 289)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (poste 310)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 310)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (poste 646)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 646)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (poste 305)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 305)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (poste 308)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 308)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (poste 272)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 272)

Temps périscolaires

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 398)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 398)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 825)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 825)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 401)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 401)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 418)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 418)

POLE RESSOURCES

Direction État civil / Affaires générales/ Élections / Accueil

État civil : affaires générales/ accueil général

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 39)

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 39)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 47)

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 47)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 44)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 44)

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Direction CTM Etain

Voirie

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 177)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 177)

Espaces verts

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 162)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 162)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet (poste 29)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 29)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction mouvement associatif et évènementiel

Millénaire

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 573)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 573)

Direction animation

Animation sportive

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 21)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 21)

Animation sociale

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 397)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 397)

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste 632)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 632)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX SOLIDARITÉS

Habitat - Logements

Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 414)

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 414)

II. POSTES NON PERMANENTS

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (article 3 - alinéa 1)

Les postes ci-dessous sont créés pour une durée déterminée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2019, en vue de renforcer le service des ATSEM (Direction de l'Éducation) et le service logistique (Direction Plateforme technique).

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE

Direction de l'Éducation

ATSEM

Création de 3 emplois non permanents d'adjoints technique, à temps complet (Echelon 1, indice de rémunération : IM 326)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction Mouvement associatif et évènementiel

Millénaire

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique non permanent, à temps complet (Echelon 1, indice de rémunération : IM 326)

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

12. Création de dix postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (délibération n° CM_19_094)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de créer dix postes à compter du 1^{er} octobre 2019 dans le cadre du dispositif PEC ;
- **Autorise** le maire à signer la convention avec le prescripteur et les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

13. Création de cinq postes d'apprentis pour l'année scolaire 2019/2020 (délibération n° CM_19_095)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de conclure dès la rentrée scolaire 2019/2020 cinq contrats d'apprentissage ;
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage et les conventions avec les CFA ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

14. Critères et modalités d'exercice du télétravail - Bilan de la première année et pérennisation du dispositif (délibération n° CM_19_096)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** les critères et modalités d'exercice du télétravail comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2019 :

1 - La détermination des activités éligibles au télétravail

Le principe est le suivant : l'ensemble des activités exercées par les agents de la collectivité est éligible au télétravail.

Sont toutefois exclues certaines activités de par leur nature. Il ne s'agit pas d'exclure certains corps statutaires dans leur ensemble ou certaines filières du dispositif mais d'identifier, pour certains d'entre eux, des tâches qui ne sont pas télétravaillables :

- les activités opérationnelles, notamment les activités qui entrent dans le cadre d'opérations de police et de médiation,
- les activités d'accueil physique du public.

Peuvent également être exclues certaines activités si elles remplissent l'un des critères suivants :

- l'accomplissement de travaux portant sur des documents confidentiels ou comportant des données à caractère sensible si la confidentialité de ces données ne peut être assurée. L'activité qui requiert l'utilisation de ces données ne pourra être télétravaillée ;
- l'utilisation d'un logiciel informatique ne pouvant être utilisé à distance. Une activité qui requiert l'utilisation d'un logiciel qui ne peut être utilisé à domicile ne peut donc être télétravaillée.

2 - Le lieu d'exercice du télétravail

Le télétravail sera exercé au domicile de l'agent ou dans des locaux professionnels mis à disposition par la collectivité.

3 - Les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique.

La sécurité des systèmes d'information vise les objectifs suivants :

- la disponibilité : le système doit fonctionner sans faille durant les plages d'utilisation prévues et garantir l'accès aux services et ressources installées avec le temps de réponse attendu,
- l'intégrité : les éléments considérés doivent être exacts et complets,
- la confidentialité : seules les personnes autorisées ont accès aux informations qui leur sont destinées.

Tout accès indésirable doit être empêché. Le responsable du traitement est astreint à une obligation de sécurité. Il doit faire prendre les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données et éviter leur divulgation.

4 - Les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité.

Durant ces horaires, l'agent doit être à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles. Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et / ou de ses supérieurs hiérarchiques.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail, sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, ce dernier pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.

L'agent pourra également se voir infliger une absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Enfin, tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. De même, tous les accidents domestiques ne pourront donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Toutefois, durant sa pause méridienne, conformément à la réglementation du temps de travail de la collectivité ou de l'établissement, l'agent est autorisé à quitter son lieu de télétravail.

5 - L'accès du CHSCT au lieu d'exercice du télétravail et la bonne application des règles en matière d'hygiène et de sécurité

En vertu de l'article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les membres du CHSCT procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champs de compétences.

Ils bénéficient pour ce faire d'un droit d'accès aux locaux dans le cadre de leurs missions.

Dans le cas où l'agent exerce ses fonctions en télétravail à son domicile, l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

6 - Les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail

Les télétravailleurs doivent remplir, périodiquement, des formulaires déclaratifs dénommés « Feuilles de temps ». Celles-ci seront contrôlées par le supérieur hiérarchique.

7 - La durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

L'autorisation est valable un an maximum.

L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier.

En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

Période d'adaptation :

L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de 3 mois maximum. Cette période doit être adaptée à la durée de l'autorisation.

8 - Les quotités autorisées

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à trois jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à deux jours par semaine.

Dérogation :

A la demande des agents dont l'état de santé le justifie, et après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail, il peut être dérogé pour 6 mois maximum à cette quotité susvisée. Cette dérogation est renouvelable une fois après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail.

- **Autorise** la poursuite de la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité sans limitation de durée ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

15. Renouvellement de l'agrément service civique (délibération n° CM_19_097)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le recours aux services civiques au sein de la Commune dans les conditions énoncées ci-dessus, dès le 1^{er} octobre 2019 ;
- **Autorise** le maire à demander l'agrément nécessaire auprès du délégué territorial du service civique ;
- **Autorise** le maire à créer dix postes pour recruter des jeunes en services civiques ;
- **Autorise** le maire à signer les conventions avec le jeune qui sera engagé ;
- **Dit** que les crédits correspondants au versement de la prestation mensuelle prévue par les textes, seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

16. Renouvellement de mise à disposition de personnel communal - convention Ville - Comité de jumelage Savigny-Sans-Frontières (délibération n° CM_19_098)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme Tamara Costes, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2019 ;
- **Précise** que le temps de travail de cet agent sera partagé à hauteur de 50 % pour l'association dans le cadre de la mise à disposition et à 50 % pour la Ville ;
- **Prend acte** que la Ville recouvrera auprès du comité de jumelage Savigny-Sans-Frontières 50 % du traitement et des charges afférentes à la rémunération de Mme Tamara Costes ;
- **Autorise** le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

17. Mise à disposition de personnel communal : Ville - Restaurant Administratif (délibération n° CM_19_099)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la mise à disposition de Mme Rosa Maria Chevillié, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- **Précise** que le temps de travail de l'intéressée sera partagé à hauteur de 50 % pour le restaurant administratif et de 50 % pour la Ville ;
- **Prend acte** que la Ville recouvrira auprès du restaurant administratif 50 % du traitement et des charges afférents à la rémunération de Mme Rosa Maria Chevillié ;
- **Autorise** le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la ville pour l'année 2019 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

18. Participation de l'employeur à la complémentaire santé labellisée des agents de la Commune (délibération n° CM_19_100)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la mise en œuvre de la participation financière de l'employeur aux complémentaires santé labellisées des agents de la Commune, afin de lutter contre le risque de renoncement à des soins ;
- **Autorise** dans un but d'intérêt social, la collectivité à moduler sa participation en fonction de la rémunération de chaque agent en prenant en compte les indices majorés et, le cas échéant, le nombre d'enfants ;
- **Dit** qu'en application des critères retenus, le montant mensuel de la participation est fixé comme suit :

Indices majorés	Montant sans enfant *	Avec 1 enfant *	Avec 2 enfants *	Avec 3 enfants ou + *
[321-329]	20,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €
[330-339]	17,00 €	18,70 €	19,55 €	20,40 €
[340-349]	14,00 €	15,40 €	16,10 €	16,80 €
[350-359]	11,00 €	12,10 €	12,65 €	13,20 €
[360-369]	10,00 €	11,00 €	11,50 €	12,00 €

Indices majorés	Montant sans enfant *	Avec 1 enfant *	Avec 2 enfants *	Avec 3 enfants ou + *
[370-389]	9,00 €	9,90 €	10,35 €	10,80 €
[390-399]	8,00 €	8,80 €	9,20 €	9,60 €
[400-429]	7,00 €	7,70 €	8,05 €	8,40 €
[430-449]	6,00 €	6,60 €	6,90 €	7,20 €
[450-490]	5,00 €	5,50 €	5,75 €	7,50 €
[491-569]	3,00 €	3,30 €	3,45 €	3,60 €
[570-830]	1,00 €	1,10 €	1,15 €	1,20 €

** montants nets indicatifs à quelques centimes près*

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

19. Rapport d'activité de la SEMSA pour l'année 2018 (délibération n° CM_19_101)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

7 pas de participation au vote : M. BRIARD, M. POLLET, Mme MUSSET, M. FOSSO, Mme GABAY, Mme PAYS, M. KITEBA SIMO

- **Prend acte et vote** le rapport annuel de la Société d'Economie Mixte de Savigny-le-Temple pour 2018.

20. Rapport d'activité du SDESM pour l'année 2018 (délibération n° CM_19_102)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte et vote** le rapport annuel du président du SDESM pour l'année 2018.

21. Adhésion au Groupement d'Intérêt Public ID77 (délibération n° CM_19_103)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion au GIP « ID77 » ;
- **Approuve** la convention constitutive ci-annexée ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Désigne** Mme Marie-Line Pichery comme représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID77 ».

22. Demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne pour la végétalisation de l'ancien cimetière (délibération n° CM_19_104)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** la réalisation des travaux de végétalisation de l'ancien cimetière ;
- **Arrête** les modalités de financements suivants le plan de financement, pour un montant total hors taxes maximum de l'opération de 15 000 euros, avec une date prévisionnelle de commencement des travaux fixée au 4^{ème} trimestre 2019 ;
- **Sollicite** une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne et des autres financeurs ;
- **S'engage** à ce que le cimetière soit maintenu au « zéro phyto » ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs au projet de financement et de réalisation du projet.

23. Approbation du Règlement Local de Publicité (délibération n° CM_19_105)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le RLP tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et de sa publication au recueil des actes administratifs ;
- **Dit** que conformément à l'article L581-14-1 du code de l'environnement, le RLP, une fois approuvé, sera annexé au plan local d'urbanisme et tenu à la disposition du public à la Direction du Développement et de l'Urbanisme. Le RLP est également, conformément à l'article R581-79 du code de l'environnement, mis à disposition sur le site Internet de la Commune.

24. Opération de renouvellement urbain du centre commercial Miroir d'Eau : déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AD n° 32 (nouvellement cadastrée section AD n°343) (délibération n° CM_19_106)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 32 (nouvellement cadastrée section AD n° 343), pour une superficie d'environ 697 m² représentée sur le plan ci-annexé, motivé par la réalisation du lot C inclus dans l'opération de renouvellement urbain du « Miroir d'Eau » ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

25. Opération de renouvellement urbain du Miroir d'Eau : précision sur la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AD n° 32 (nouvellement cadastrée section AD n° 343) à l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart (délibération n° CM_19_107)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la cession par la Commune à l'EPA de Sénart d'une partie de la parcelle cadastrée AD n°32 (nouvellement cadastrée section AD n° 343), pour une superficie d'environ 697 m² ;
- **Précise** que cette cession s'effectue à l'euro symbolique dans le cadre du projet d'intérêt général de renouvellement urbain réalisé par l'aménageur ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment l'avenant à la promesse synallagmatique de vente entre la Commune et l'EPA de Sénart en date du 16 décembre 2015 et l'acte authentique portant sur la vente par la Commune à l'EPA de Sénart d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°32 (nouvellement cadastrée section AD n° 343).

26. Opération mixte regroupant une crèche et des services en centre-ville : déclassement d'une partie des parcelles AT n° 226 et AT n° 227 (délibération n° CM_19_108)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve**, dans le cadre de l'opération urbaine programmant une crèche et une résidence service seniors en centre-ville, le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section AT 226, pour une superficie d'environ 1 745 m², et d'une partie de la parcelle cadastrée AT 227, pour une superficie d'environ 3 326 m², accueillant notamment des espaces verts, une aire de jeux et une surface en stabilisé, tel que cela figure au plan ci-annexé ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

27. Opération mixte regroupant une crèche et des services en centre-ville : convention de transfert entre la Commune et la société Uniti Habitat (délibération n° CM_19_109)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

30 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** dans le cadre de la réalisation en centre-ville par la société Uniti Habitat d'un ensemble immobilier regroupant une crèche et des services, l'acquisition, pour une superficie totale d'environ 1 256 m² figurant sur les lots 1 et 2 du plan ci-annexé, de l'espace piétonnier et d'une aire de dépose minute situés le long de l'avenue Jules Vallès, d'un parc de stationnement extérieur, et des réseaux divers afférents à ces emprises ;
- **Précise** que les superficies définitives des lots 1 et 2 seront connues après bornage réalisé par le géomètre du maître d'ouvrage ; la superficie totale étant ajustée en conséquence ;
- **Précise** que cette opération s'effectue moyennant l'euro symbolique ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment la convention de transfert.

28. Projet urbain de logements collectifs en accession situé 3, rue de Savigny : convention de transfert entre la commune et la société Kaufman and Broad (délibération n° CM_19_110)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

30 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve**, dans le cadre du projet urbain de la société Kaufman and Broad sis 3, rue de Savigny, l'acquisition par la Commune, pour une superficie totale d'environ 106 m² figurant sur le plan ci-annexé, d'espaces engazonnés et d'une partie du cheminement piétonnier de la rue de Savigny ;
- **Précise** que la superficie définitive sera connue après bornage réalisé par le géomètre du maître d'ouvrage et ajustée en conséquence ;
- **Précise** que cette opération s'effectue moyennant l'euro symbolique ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment la convention de transfert.

29. Soutien du Département aux écoles multisports (délibération n° CM_19_111)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention pour le fonctionnement de l'école multisports avec le Département de Seine-et-Marne ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, au chapitre 7473.

30. Soutien du Département aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège (délibération n° CM_19_112)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège Louis Armand par le Département de Seine-et-Marne ;
- **Autorise** le maire à signer ladite convention ;
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, au chapitre 7473.

31. Soutien du Département en faveur du développement des enseignements artistiques (délibération n° CM_19_113)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention ;
- **Autorise** le maire à signer la convention entre le département et la Ville.

32. Soutien du commissariat général à l'égalité des territoires - ateliers d'accompagnement à la scolarité (délibération n° CM_19_114)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs pluriannuelle ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ;
- **Dit** que la subvention sera imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la Ville.

33. Soutien du commissariat général à l'égalité des territoires - ateliers sociaux linguistiques (délibération n° CM_19_115)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs pluriannuelle,
- **Autorise** le maire à signer cette convention ;
- **Dit** que la subvention sera portée sur les crédits du programme budgétaire politique de la ville.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE - Année 2019

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N° projet	Date	Objet
DM_19_020	2 juillet 2019	Modification de la régie d'avances " séjours jeunes " pour la Direction à la tranquillité publique de Savigny-le-Temple (régie 24519)
DM_19_021	2 juillet 2019	Modification d'une régie de recettes " stages sportifs " au service des sports de Savigny-le-Temple (régie 14536)
DM_19_022	2 juillet 2019	Fermeture de la régie de recettes au Conservatoire Gabriel Fauré à Savigny-le-Temple (régie 14513)
DM_19_023	16 juillet 2019	Convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente de l'école des Cités Unies pour l'ASPS Gymnastique Volontaire
DM_19_024	19 juillet 2019	Déclaration sans suite du marché public n°19-014 de travaux pour la construction d'un local de stockage de sel de déverglage - 2 lots
DM_19_025	15 juillet 2019	Préemption du lot n°202 situé sur la parcelle AT 37 sise 34 place Elisée Reclus - 1,3 et 5 avenue Jules Vallès
DM_19_026	15 juillet 2019	Convention de mise à disposition de locaux par l'EPFIF sis 10, place du Miroir d'Eau - avenant n°2
DM_19_027	18 juillet 2019	Modification de la régie de recettes de la maison de Quartier Gastion Variot de Savigny-le-Temple (régie 14454)
DM_19_028	30 août 2019	Tarification des services publics locaux 2019 de la Direction générale adjointe de l'Événementiel et de l'Animation de la Ville - Direction Mouvement associatif et événementiel

N° projet	Date	Objet
DM_19_029	30 août 2019	Tarification en fonction des ressources (taux d'effort) - petite enfance
DM_19_030	30 août 2019	Tarification des services publics locaux 2019 du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire

MARCHES PUBLICS - Année 2019

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (articles L2121-12, L2122-22 4° et L2122-23 du code général des collectivités territoriales).

N°	Date	Objet	Prestataires	Montant HT	Durée
19-004	26 févr. 19	Travaux d'aménagement de la place des Droits de l'Homme - Canopée	Marcanterra	< 25 000 €	10 mois
AO 18-03	21 juin 19	Fournitures scolaires et pédagogiques	Librairie Générale des écoles	≈ 221 000 €	1 an <i>reconductible 3 fois</i>
AO 18-20	14 janv. 19	Maintenance des alarmes incendie dans les bâtiments communaux	La détection électronique Française	≈ 221 000 €	1 an <i>reconductible 3 fois</i>
AO 19-01	7 août 19	Services de nettoyage et d'entretien	- Lots 1 et 2 : Samsic I - Lot 3 : Hemera - Lot 4 : Idesia	≈ 221 000 €	1 an <i>reconductible 3 fois</i>
AO 19-02	25 juin 19	Fournitures de produits pétroliers, raffinés liquides et gazeux	Edenred Fuel Card A	≈ 221 000 €	1 an <i>reconductible 3 fois</i>

La séance est levée le jeudi 26 septembre 2019 à 22h20.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au Secrétariat général et des Assemblées (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 3 octobre 2019.

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie du 3 octobre 2019 au 5 décembre 2019 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

votre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 30
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 28 mars 2019

Légalement convoqué le 21 mars 2019, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 28 mars 2019 à 20h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 29 élus

28 élus (à compter de la délibération n° CM_19_022)

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, M. CONQ, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. BRET, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, M. DIHNI, Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, M. FRANCES, Mme FLADIN, Mme GABAY, Mme PAYS, M. FEVRE (à compter de la délibération n° CM_19_022), Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, Mme MASSANGA, Mme BEDHIAF

Avaient donné pouvoir : 6 élus

7 élus (à compter de la délibération n° CM_19_022)

M. M'PENDJA à M. COTTY

M. VANOT à Mme PICHERY

Mme BARUTEU à M. POLLET

M. FEVRE à Mme BEDHIAF (à compter de la délibération n° CM_19_022)

M. SUBIRADA à Mme ABLIN

Mme PERIGAUD à M. KITEBA SIMO

M. EL GAIED à M. FRANCES

M. POLLET est désigné comme secrétaire de séance.

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la commune de Savigny-le-Temple : actions entreprises suite aux observations (délibération n° CM_19_011)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

33 voix pour

2 abstentions : M. ABLIN, M. SUBIRADA

- **Prend acte** du bilan des actions entreprises par la Commune suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 15 décembre 2017, pour les exercices 2011 et suivants.

II. Affectation anticipée du résultat 2018 - Budget principal ville (délibération n° CM_19_012)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2018 comme suit :
 - section d'investissement - excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : 1 352 575,07 €
 - section de fonctionnement - résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 2 006 723,62 €.

III. Affectation anticipée du résultat 2018 - Budget annexe du Café-musiques l'Empreinte (délibération n° CM_19_013)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2018 comme suit :
 - section de fonctionnement- résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 3 287,49 €.

IV. Affectation anticipée du résultat 2018 - Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire (délibération n° CM_19_014)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2018 comme suit :
 - section d'investissement - excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : 993,65 €
 - section de fonctionnement- résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 73 046,69 €.

V. Affectation anticipée du résultat 2018 - Budget annexe du restaurant administratif (délibération n° CM_19_015)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2018 comme suit :
 - section de fonctionnement- résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 9 738,16 €.

VI. Ajustement des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement (délibération n° CM_19_016)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
33 voix pour
2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Décide** de modifier les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets selon le tableau ci-après :

Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP TTC	Montants des crédits de paiement	
		2018	2019
Travaux de construction de la salle de boxe (uniquement les travaux)	1 645 127,68 €	10 741,56 €	1 634 386,12 €
Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Police et de La Poste (intégralité des dépenses liées au projet)	659 199,49 €	18 061,91 €	641 137,58 €
Travaux d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme (intégralité des dépenses liées au projet, à l'exclusion de celle de la compétence de l'agglomération)	1 054 682,40 €	21 586,80 €	1 033 095,60 €

VII. Fixation des taux communaux d'imposition 2019 (délibération n° CM_19_017)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour
4 voix contre :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de fixer comme suit les taux d'imposition 2019 (soit le maintien des taux 2018) :
 - taxe d'habitation : 19,31 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,10 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100,49 %.

VIII. Approbation du budget primitif 2019 - Budget principal ville (délibération n° CM_19_018)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
4 voix contre :
2 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2019 de la Ville tel qu'il figure dans le document ci-joint :
 - section d'investissement : 10 431 271,07 €
 - section de fonctionnement : 41 146 016,95 €.

IX. Approbation du budget primitif 2019 - Budget annexe du Café-musiques l'Empreinte (délibération n° CM_19_019)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
4 voix contre :
2 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « Café-musiques l'Empreinte » tel qu'il figure dans le document ci-joint :
 - section d'investissement : 15 060,71 €
 - section de fonctionnement : 28 287,49 €.

X. Approbation du budget primitif 2019 - Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire (délibération n° CM_19_020)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
4 voix contre :
2 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2019 de la Ville tel qu'il figure dans le document ci-joint :
 - section d'investissement : 57 767,65 €
 - section de fonctionnement : 557 346,69 €.

XI. Approbation du budget primitif 2019 - Budget annexe du restaurant administratif (délibération n° CM_19_021)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
4 voix contre :
2 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2019 de la Ville tel qu'il figure dans le document ci-joint :
 - section d'investissement : 29 749,76 €
 - section de fonctionnement : 61 458,16 €.

XII. Attribution de subventions aux associations (délibération n° CM_19_022)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 2 ne prennent pas part au vote (M. BRET, M. FOSSO) pour l'association Les Amis du château ;
- 3 ne prennent pas part au vote (Mme DELACOURT, M. LESUISSE, Mme ARNAULT) pour l'association : Comité des fêtes ;
- 1 ne prend pas part au vote (Mme BLUTEUX-PEPIN) pour l'association La Compagnie du Lac ;
- 1 ne prend pas part au vote (Mme BOULAY) pour l'association De Sénart à Big Ben ;
- 7 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, Mme MUSSET, M. BRET, M. DIHNI, Mme BOULAY, Mme FLADIN, M. EL GAIED) pour l'association Comité de jumelage - Savigny Sans Frontières ;
- 1 ne prend pas part au vote (Mme SEYMOUR-GALOU) pour l'association UOMS ;
- 1 ne prend pas part au vote (M. KITEBA SIMO) pour l'association Salle 176 ;
- 1 ne prend pas part au vote (Mme FLADIN) pour l'association FCPE ;
- 1 ne prend pas part au vote (Mme ARNAULT) pour l'association L'amitié des Templiers ;
- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau ci-annexé, pour un montant de 371 350,00 euros ;
- **Dit que** les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 du budget 2019.

XIII. Attribution de subvention - Délégation du service public culturel de l'Espace Prévert (délibération n° CM_19_023)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 6 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, M. CONQ, Mme PERIGAUD) ;
- **Décide** l'attribution à l'association Espace Prévert Animation d'un montant de 623 000 €.
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2019.

XIV. Attribution de subventions au CCAS, aux budgets annexes et à l'ADEC (délibération n° CM_19_024)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 7 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, Mme SEYMOUR-GALOU, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. COTTY, Mme ARNAULT, Mme MAGNY, M. SUBIRADA) pour le CCAS ;
- 3 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, M. GAUDIN, Mme BOULAY) pour l'ADEC ;

- **Décide** l'attribution des subventions suivantes :

CCAS	150 000,00 €
Café-musiques l'Empreinte	25 000,00 €
Complexe festif Le Millénaire	259 000,00 €
Restaurant administratif	38 000,00 €
ADEC	183 722,00 €

- **Précise** que les subventions versées au CCAS et aux budgets annexes pourront être moindre si les montants ci-dessus s'avèrent supérieurs aux besoins réels constatés sur l'exercice budgétaire 2019 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus aux articles 657362, 65737 et 6574 du budget primitif 2019.

XV. Ajustement de postes et mise à jour des tableaux des effectifs (délibération n° CM_19_025)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de la mise en place de deux tableaux des effectifs ci-annexés correspondant à la création et la suppression de postes à compter du 1^{er} avril 2019 :

POSTES PERMANENTS

A) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT

POLE RESSOURCES

Service Gestion Administrative Carrière et Paie

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 64)

Création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 64)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Direction Petite enfance

Service Multi-Accueil

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (poste 652)

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 652)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE ÉVÉNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Direction Animation

Animation sociale

Centre social Françoise Dolto

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet (poste 626)

Création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps complet (poste 626) *pour permettre le reclassement suite à une inaptitude aux fonctions d'adjoint technique*

B) REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS

CABINET DU MAIRE

Direction de la communication

Suppression d'un emploi non permanent d'apprenti chargé de communication, à temps complet (poste 20)

Création d'un emploi permanent d'attaché territorial, à temps complet (poste 20)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Direction Petite Enfance

Service Relais Assistantes Maternelles

Suppression d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet (poste 357), *suite à la fermeture de la maison de la parentalité*

Service Multi-Accueil

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 357), *liée à un changement de fonctions en vue de prévenir une situation d'inaptitude*

Direction des services scolaires et éducatifs

Service Restauration et Entretien

Suppression d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet (poste 274)

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX SOLIDARITES

CCAS

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 274)

C) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE GRADE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Direction Bâtiment

Suppression d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet (poste 117)

Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (poste 117), *liée à la réussite au concours*

D) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE FILIÈRE

Direction générale des services

Organisation et évaluation des politiques publiques

Suppression d'un emploi d'assistant socio éducatif principal, à temps complet (poste 59)

Création d'un emploi d'attaché, à temps complet (poste 59), *liée à un changement de filière*

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

XVI. Agenda 21 2018-2020 - Adoption du plan d'actions 2019 (délibération n° CM_19_026)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA,
Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Prend acte** du bilan de la mise en œuvre du troisième agenda 21 au 31 décembre 2018 ;
- **Approuve** le plan d'actions à mettre en œuvre pour 2019 sur le territoire savignien dans le cadre de l'agenda 21 ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

XVII. Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur une partie de la zone industrielle (délibération n° CM_19_027)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

4 voix contre : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Rapporte** la délégation consentie au maire au titre de l'article L2122 15° par sa délibération du 4 avril 2014, à l'intérieur du périmètre correspondant au plan ci-annexé ;

- **Délègue** l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPFIF dans les limites du périmètre correspondant au plan ci-annexé ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**XVIII. Modification du règlement des aides aux projets des jeunes "Bourse Projet'Toi"
(délibération n° CM_19_028)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les nouveaux critères d'attribution de la bourse « Projet'Toi » et le barème qui en découle ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019 en dépenses : code fonctionnel 422 et chapitre : 67, article 6714.

**XIX. Modification du règlement intérieur des équipements d'accueil du jeune enfant
(délibération n° CM_19_029)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les modifications du règlement intérieur des équipements d'accueil du jeune enfant ;
- **Autorise** le maire à signer le règlement.

**XX. Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Savigny-le-Temple
Taekwondo (délibération n° CM_19_030)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
33 voix pour
2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Savigny-le-Temple Taekwondo ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés publics

DÉCISIONS DU MAIRE - Année 2019

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_19_007	4 févr. 19	Modification de la régie de recettes colonies et séjours externes de Savigny-le-Temple (régie 14458)
DM_19_008	4 févr. 19	Tarification en fonction des ressources (taux d'effort)
DM_19_009	4 févr. 19	Tarification des services publics locaux 2019 de la Direction générale adjointe Action Éducative Jeunesse
DM_19_010	4 févr. 19	Tarification 2019 du budget annexe Restaurant administratif
DM_19_011	4 févr. 19	Tarification des services publics locaux 2019 de la Direction générale adjointe de l'Évènementiel et de l'Animation de la Ville - Direction animation

N°	Date	Objet
DM_19_012	20 févr. 19	Convention avec les associations pour la mise à disposition d'équipements sportifs de la Ville
DM_19_013	20 févr. 19	Modification de la régie de recettes au Domaine de la Grange – La Prévoté à Savigny-le-Temple
DM_19_014	20 févr. 19	Mise à disposition de la parcelle AO 177 p à l'association Groupe d'Habitants solidaires

MARCHES PUBLICS - Année 2019

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (articles L2121-12, L2122-22 4° et L2122-23 du code général des collectivités territoriales).

N°	Date	Objet	Prestataires	Montants	Durée
19-003	28 janv. 19	Convention de partenariat entre les centres sociaux de la Ville et l'Espace Prévert - Scène du Monde pour la saison 2018/2019	Espace Prévert - Scène du Monde	< 25 000 € HT	1 an
19-005	12 févr. 19	Prestation d'externalisation de courriers : impression du document, mise sous plis, affranchissement et envoi postal	Doc'Up	< 25 000 € HT	1 an
19-006	19 févr. 19	Convention de location des expositions « Je ne crois que ce que je vois » et « C'est mon genre »	Clara magazine	< 25 000 € HT	18-mars 24-mars
19-007	25 févr. 19	Partenariat pour l'animation d'un atelier « analyse des pratiques » pour les animatrices du RAM	Catherine Messier-Faure (psychologue-psychothérapeute)	< 25 000 € HT	2 ^{ème} trimestre 2019
19-008	26 févr. 19	Convention de mise à disposition ou de location d'expositions	Association Résonantes	< 25 000 € HT	18-mars 22-mars
19-009	12 mars 19	Convention de supervision et analyse des pratiques professionnelles des équipements d'accueil des jeunes enfants et du Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP)	Laetitia Caetano (psychologue clinicienne)	< 25 000 € HT	1 an

La séance est levée le jeudi 28 mars 2019 à 23h56.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 4 avril 2019

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 4 avril 2019 pour caractère exécutoire.



savigny-le-temple



Conseil municipal

20 juin 2019

PRESENTATION SYNTHETIQUE

- Résultats de la gestion 2017 p.2
- Evolution des comptes de la ville p.3
 - 1 - Expression du volume budgétaire p.4
 - 2 - Section de fonctionnement p.5
 - 3 - Section d'investissement p.8
 - 4 - La dette communale p.10
- Budgets annexes p.11

Résultat de la gestion 2018

3

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2017 repris au BP 2018		1 360 317,97 €	1 360 317,97 €
Titres et mandats 2018	41 631 797,97 €	43 630 778,69 €	1 998 980,72 €
Résultat de la section de fonctionnement			3 359 298,69 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2017 repris au BP 2018		678 753,20 €	678 753,20 €
Titres et mandats 2018	4 365 409,57 €	3 612 349,84 €	- 753 059,73 €
Résultat de la section d'investissement			- 74 306,53 €
Restes à réaliser (pour mémoire)	2 778 268,54 €	1 500 000,00 €	- 1 278 268,54 €

Il est logique que le résultat d'investissement, RAR inclus, soit négatif. Cela indique que la ville a investi et consacre une partie de son budget au financement des investissements et des équipements.

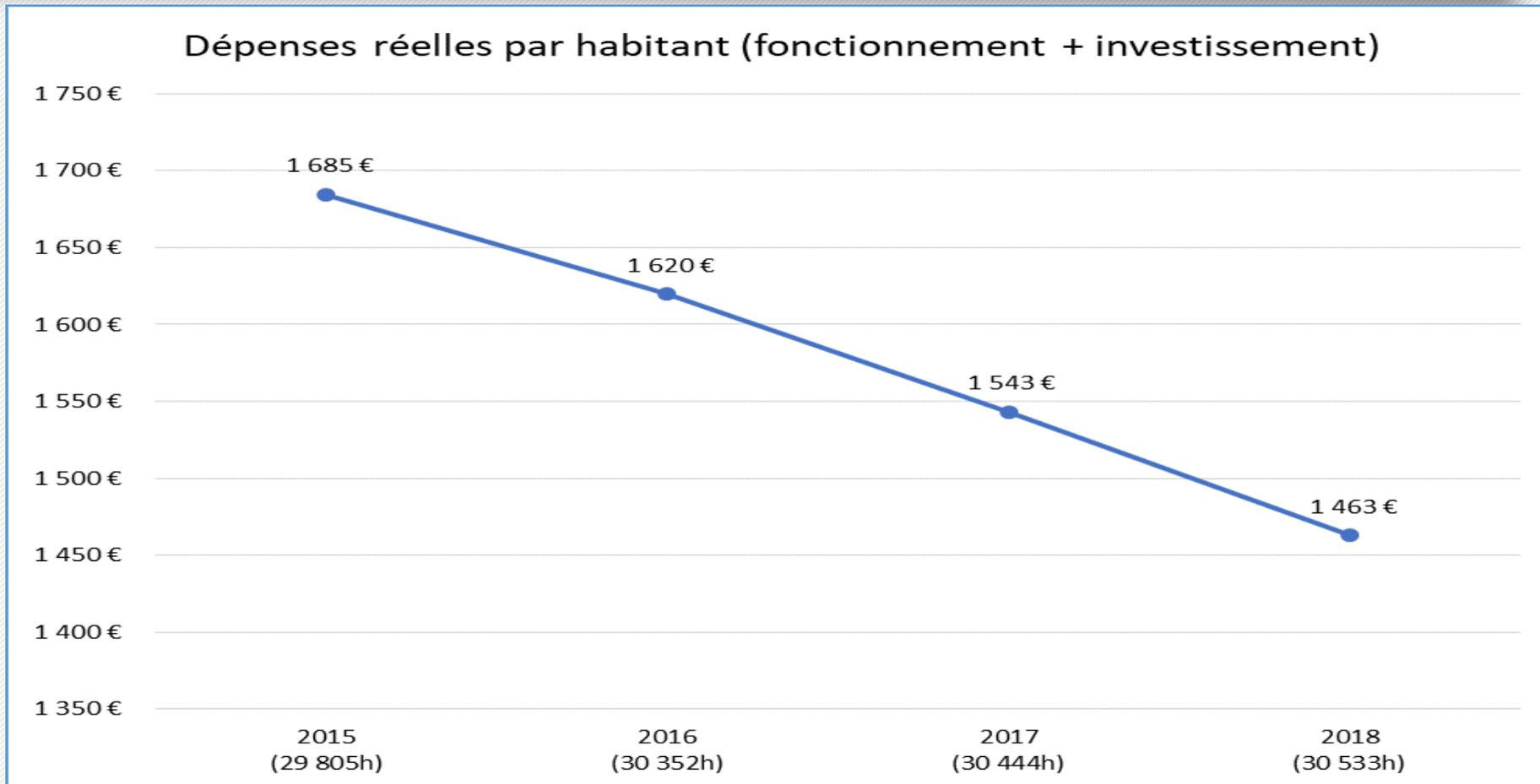
Un besoin de financement des investissements y compris les restes à réaliser de 1 352 575,07 €.

Un excédent net de fonctionnement (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement) de 2 006 723,62€ (3 359 298,69 € - 1 352 575,07 €).

Ce résultat comprend environ 350 000€ de recettes à reverser à GPS une fois le calcul des coûts de transfert aboutis.

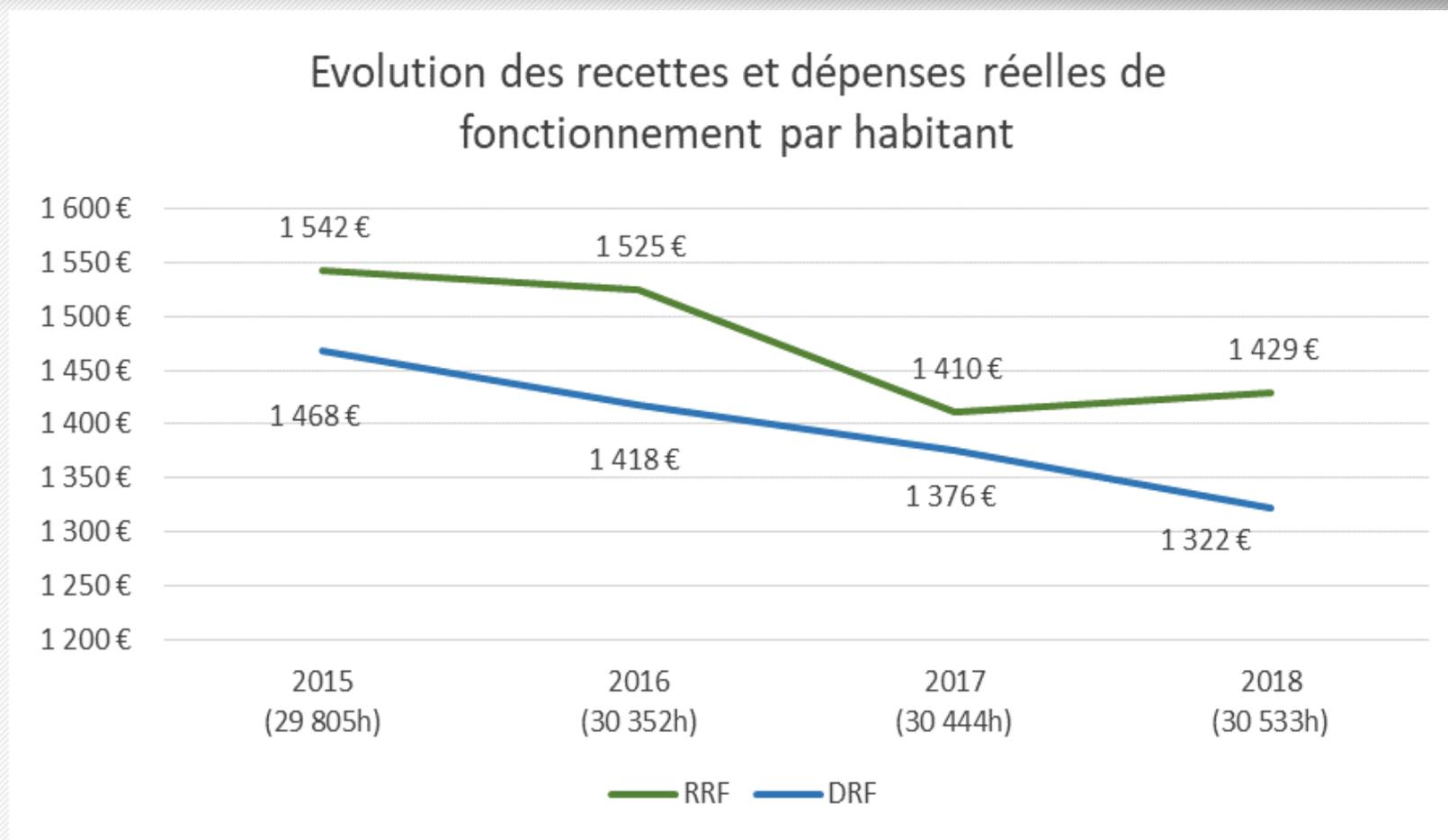
Evolution des comptes : volume budgétaire

4

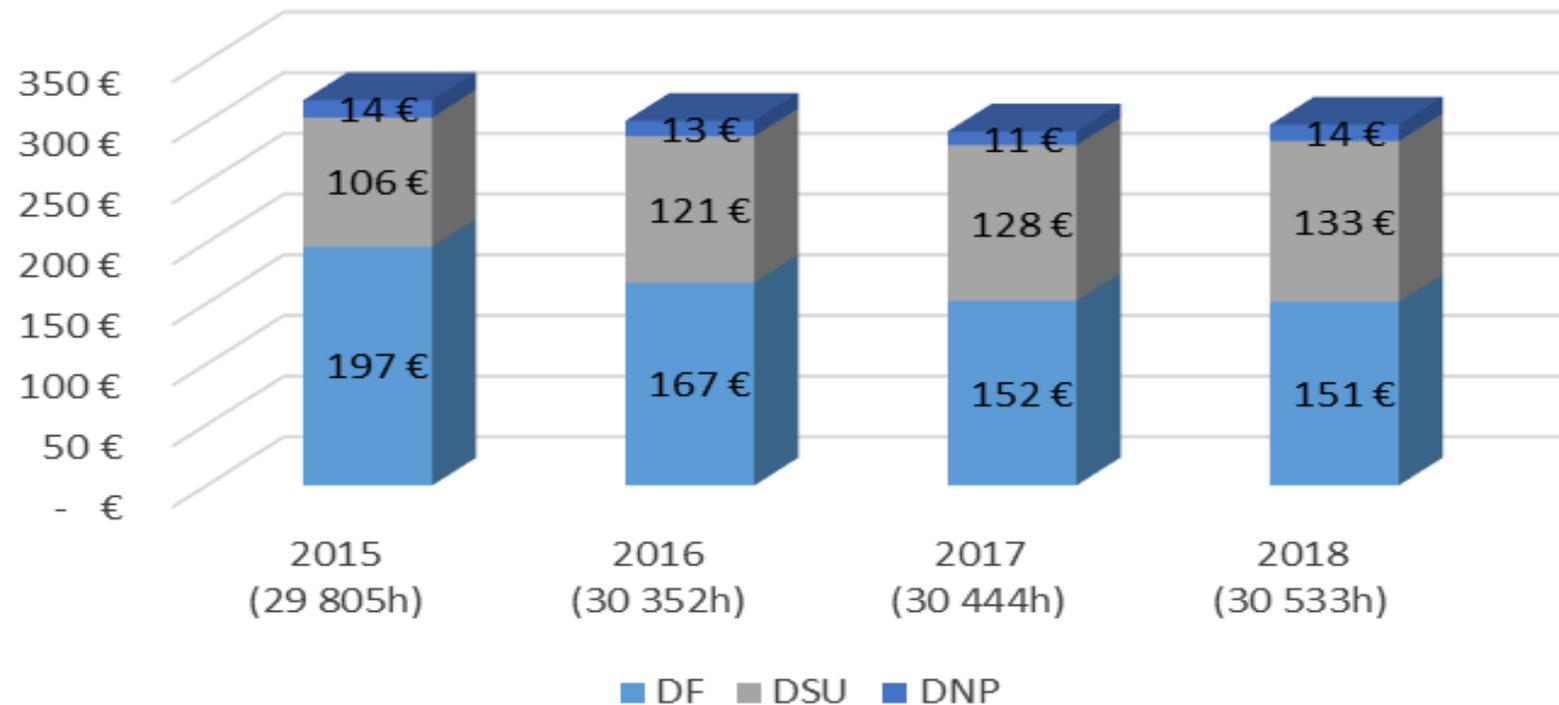


Evolution des comptes: Section de fonctionnement

5



Evolution de la DGF par habitant

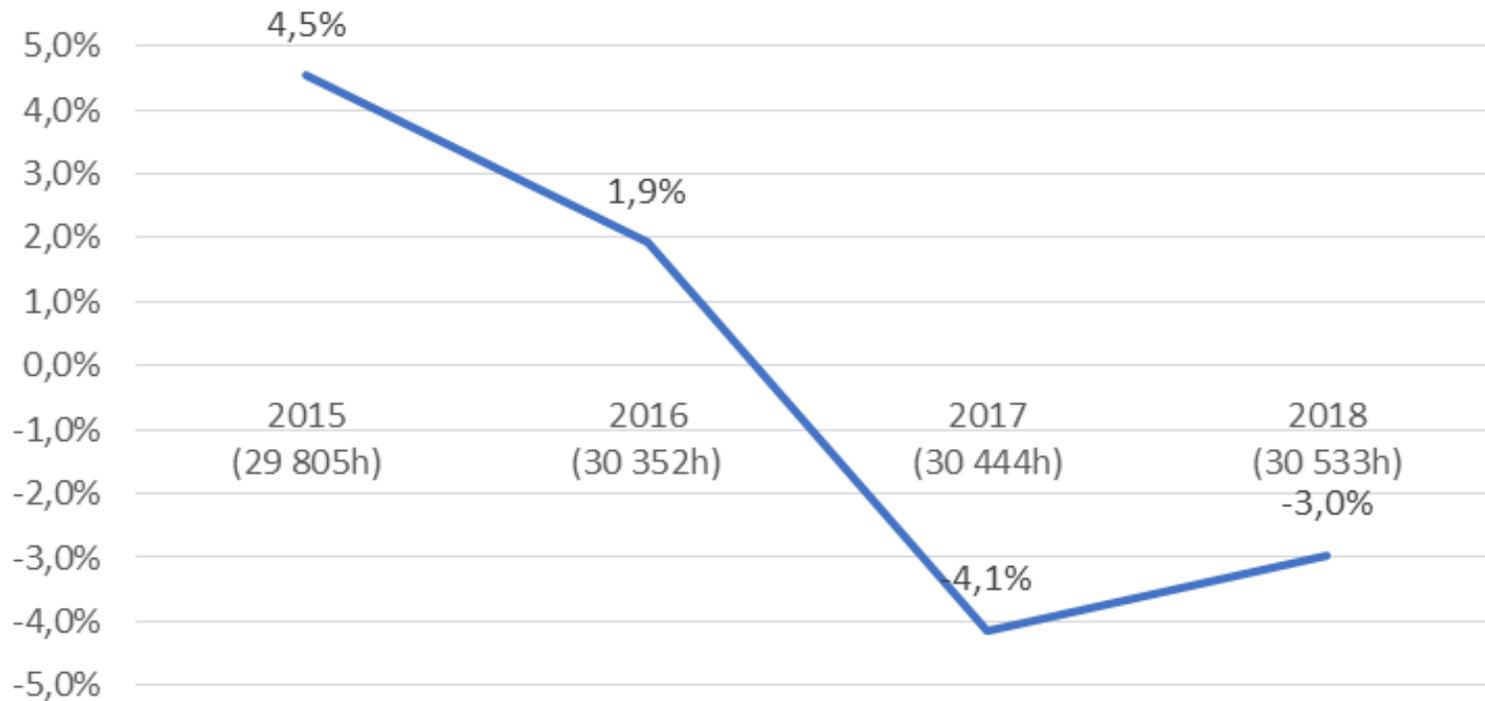


DF: Dotation
forfaitaire

DSU: Dotation de
solidarité urbaine

DNP: Dotation
nationale de
péréquation

Evolution de la masse salariale nette, par rapport à l'année précédente

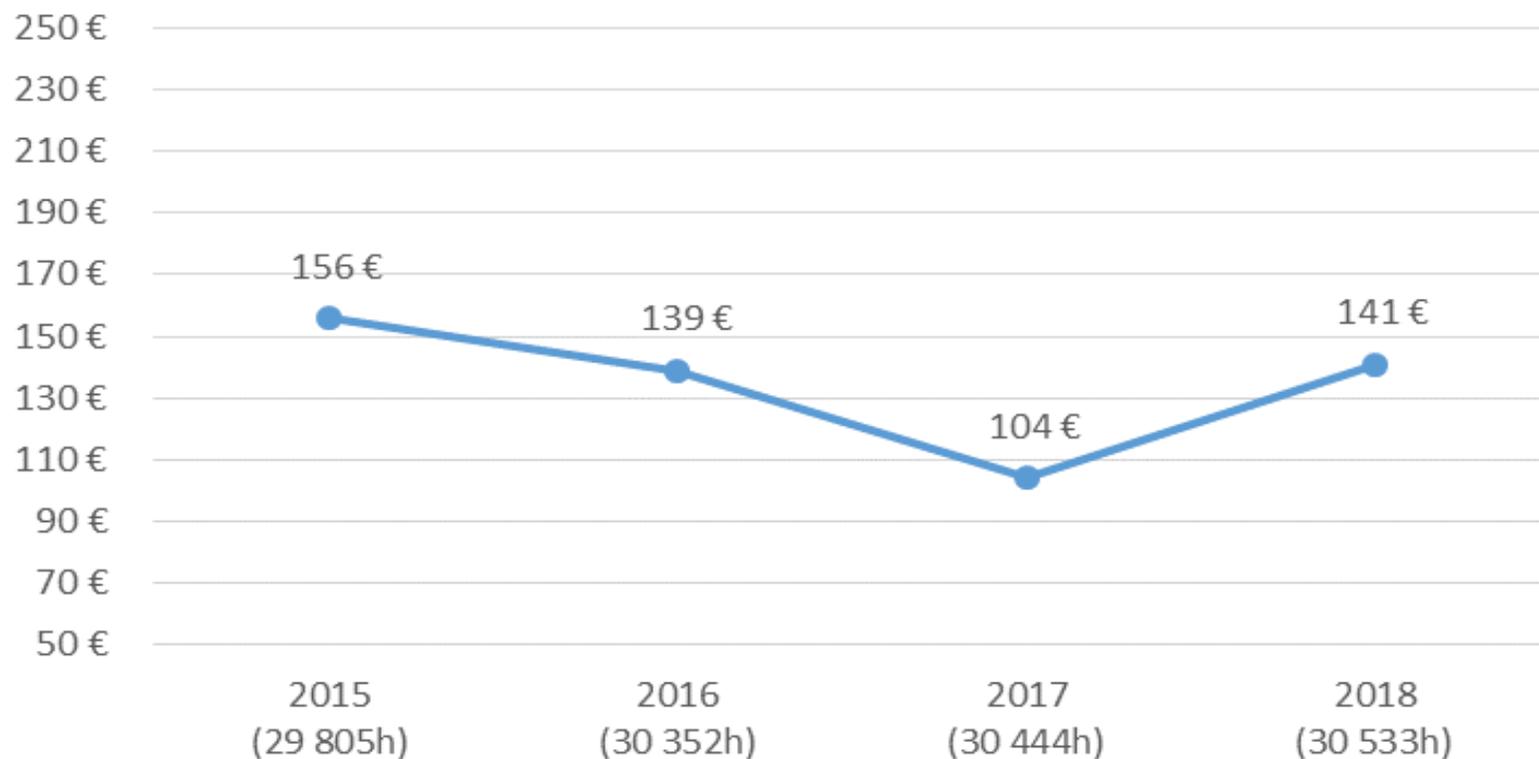


Le transfert de compétences à l'intercommunalité en 2017 a permis l'infléchissement de la masse salariale nette (les dépenses minorées des remboursements de rémunération).

L'infléchissement s'est ralenti en 2018, il n'y a pas eu d'augmentation de la masse salariale nette.

Section d'investissement

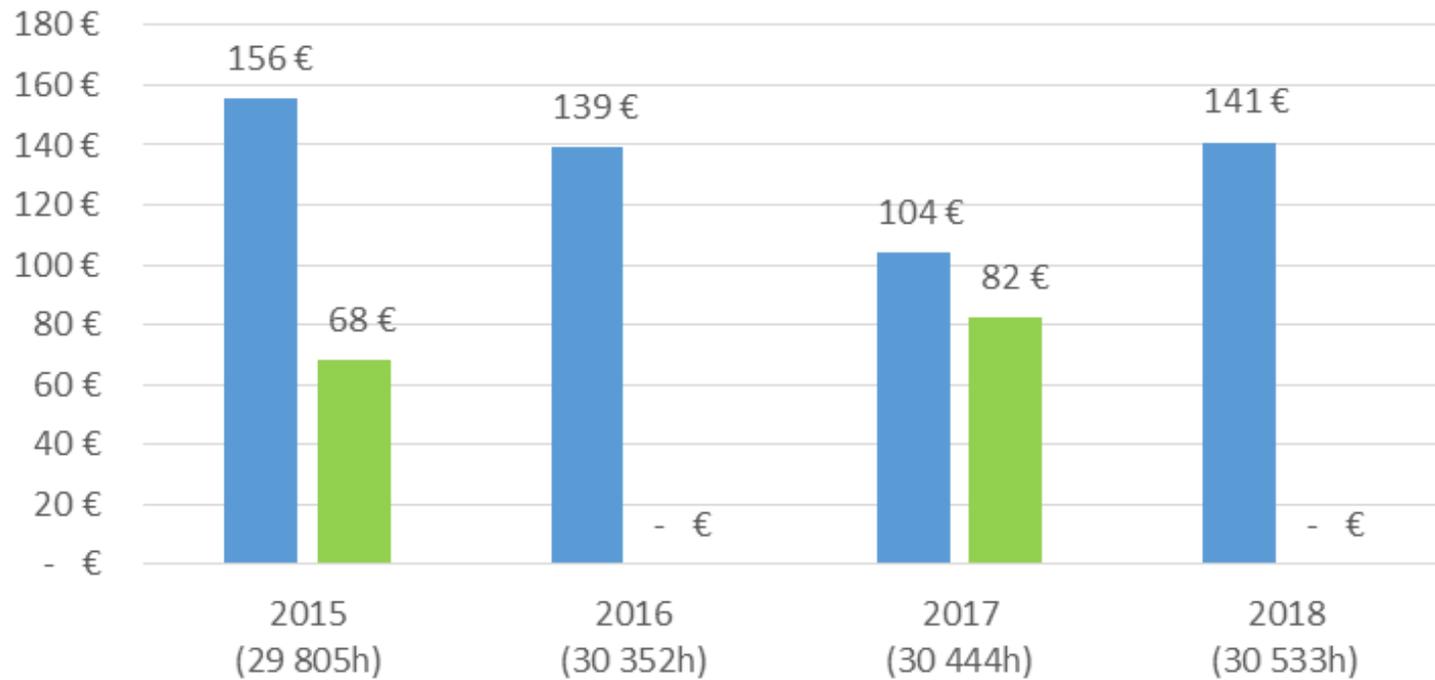
Dépense d'équipement par habitant



En 2018, la ville a notamment réalisé des travaux de réfection de locaux (Toitures GS Louise Michel et Brossolette, mise aux normes de bâtiments publics), d'aménagement d'enfouissement de réseaux, vidéo-protection miroir eau et centre ville, d'études (les Ormes, passerelle de l'archelet et des tourailles, aménagement place des droits de l'homme, construction salle de boxe, aménagement de la police municipale.

En 2019 des travaux viendront concrétiser ces études.

Financement des dépenses d'équipement par habitant par l'emprunt

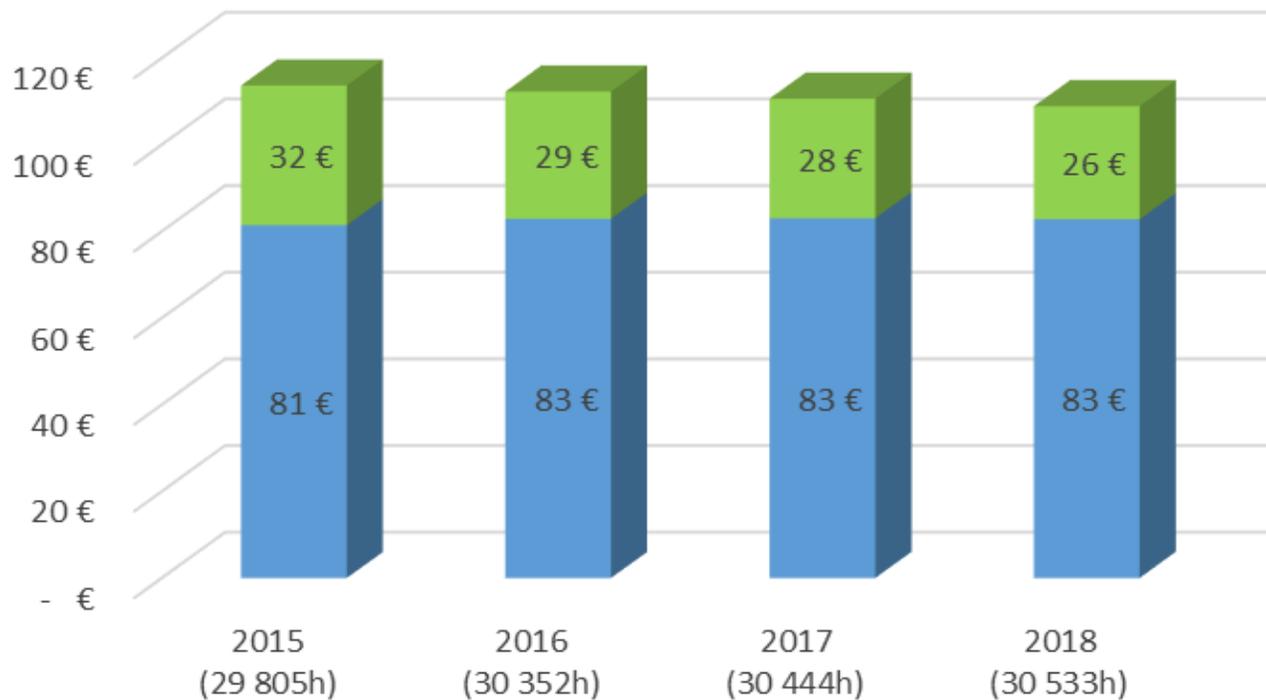


L'emprunt souscrit en 2018 a été perçu début 2019, soit 1,5M €. Cela correspond à 49€ par habitant.

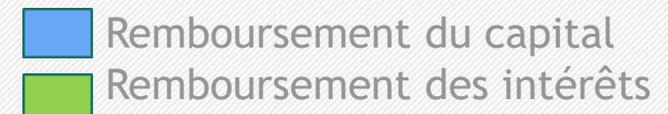
De la même façon, les 82 € par habitant de 2017 comprennent 33 € de l'emprunt 2016 perçu en 2017.



Charges de la dette par habitant

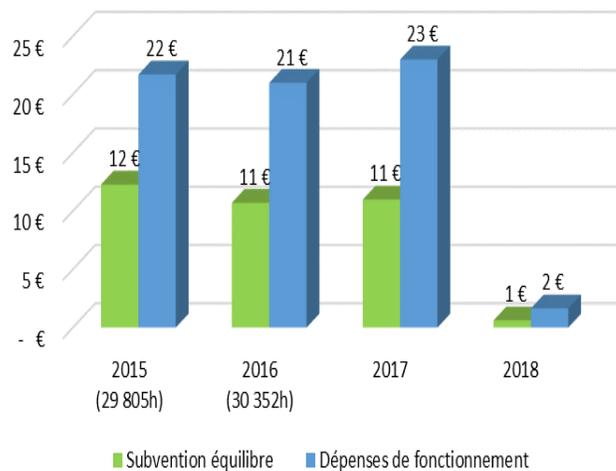


Ces montants incluent les remboursements au titre du PPP d'éclairage public.

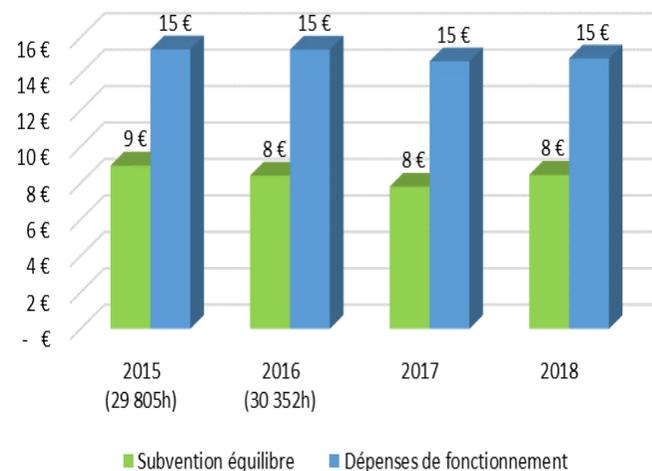


Budgets annexes

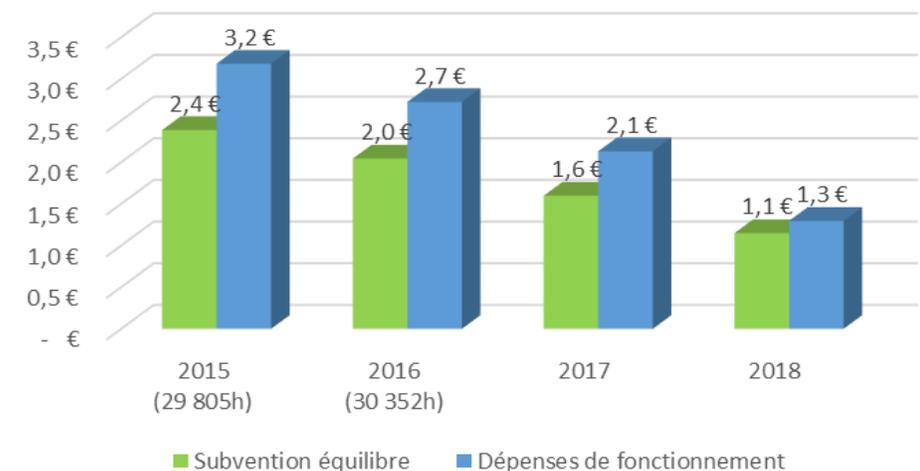
Empreinte



Millénaire



Restaurant administratif



Merci de votre attention